



BAGUER *Morvan*

Bulletin d'informations communales

Directeur de la publication Jean-Paul Erard

Imprimerie Doloise - 02 99 48 13 21

Meilleurs vœux 2019



N°62
DÉCEMBRE
2018



Baguerroises, Baguerrois

C'est avec le centenaire de l'armistice de la guerre 14/18 que nous quittons l'année 2018.

Nos Grands-Pères ou arrière Grands-Pères ont vécu l'enfer au front et à l'arrière leurs

familles ont souffert dans leur vie de tous les jours.

Le 11 Novembre 1918, ce fut un soulagement comme on ne peut l'imaginer. La paix enfin retrouvée, l'espoir qui réapparaît, l'optimisme.

La vie qui reprend malgré le deuil d'un ou plusieurs disparus dans chaque famille.

Sachons en quittant 2018, cultiver aussi un peu de cet optimisme comme il y a 100 ans.

La France est un beau pays, un grand pays, l'Europe nous garantit la paix, redisons le encore et toujours.

C'est dans cet esprit que la commune de Baguer-Morvan s'inscrit. Une commune résolument optimiste avec des projets censés, réfléchis, portés avec les moyens que l'Etat nous met à disposition, même si ces moyens sont en baisse afin de

participer au redressement de l'Etat. Le grand chantier de l'extension de l'école publique et de la bibliothèque que je vous avais présenté l'an dernier est bien commencé.

Deux autres projets seront concrétisés en 2019 :

- La mise en place d'un plateau multisports et l'ouverture d'une aire de jeux pour enfants sur le complexe sportif*
- L'aménagement et l'effacement des réseaux de la rue de la Vallée*

Lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le Samedi 5 Janvier 2019 à 11h à la Salle du Grand Verger nous vous présenterons ces beaux projets. D'ores et déjà en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, je vous adresse tous mes Meilleurs vœux de bonheur, de santé pour l'année 2019.

Joyeux Noël et Bonne Année 2019

Jean-Paul ÉRARD



Leg M^{me} Quévert

Madame QUEVERT Marie nous a quitté le 1er janvier 2018.

Après une vie de labeur à Besnouis, elle est venue se reposer au Village d'or puis à l'EHPAD St Thomas de Villeneuve. Quelques semaines après son départ, Maître VERGER-HIARD, notaire de Madame QUEVERT, a contacté Monsieur le Maire pour lui annoncer que Madame QUEVERT

avait désigné comme **légataire universel de ses biens** : la Mairie de Baguer-Morvan.

En quelques mots, elle a légué à la mairie de Baguer-Morvan tous ses biens immobiliers et tous ses avoirs financiers. Le Conseil Municipal a accepté la succession et assure, qu'en mémoire de Madame QUEVERT que cet héritage sera employé à bon escient.

Merci Madame QUEVERT.

CCAS - SAAD



BAGUER-MORVAN

Centre Communal d'Action Sociale
Service d'Aide et d'Accompagnement
à Domicile

Le **C.C.A.S.** est un établissement public administratif à caractère social géré par un conseil d'administration présidé de droit par Mr le Maire.

Pour mener à bien ses actions, il possède la personnalité morale, une autonomie juridique et administrative et d'un budget propre.

Le CCAS anime une action de prévention et de développement social dans la commune.

C'est une institution dynamique qui s'attache à maintenir un lien de proximité avec les administrés, mais également un partenariat privilégié avec les différentes institutions publiques et privées de l'action sanitaire et sociale.

Pour répondre au mieux à vos attentes, notre institution :

- Évalue les besoins de la population.
- Met en place les dispositifs adéquats.
- Coordonne les actions.
- Fait valoir vos droits aux organismes de prise en charge ;
- Favorise la mise en place des politiques de maintien à domicile.

Pour toute démarche ou renseignement, le CCAS, se tient à votre disposition afin d'apporter une solution la mieux adaptée à vos besoins.

Nous sommes attachés au respect de votre droit, à une prise en charge personnalisée par un recours à des professionnels qualifiés ou expérimentés.

C'est un lieu relais qui dispense accueil, écoute, information et orientation.

Les missions de l'aide à domicile

Le service de soutien à domicile

Il s'agit de favoriser au mieux le maintien à domicile de nos aînés âgés ou handicapés.

Les Missions de l'Aide à domicile sont nombreuses :

Accompagnement dans les actes essentiels à la vie courante. Aide à la toilette, Aide à l'habillage et au déshabillage, entretien du linge et du logement, courses, préparation et aide à la prise des repas, Aide administrative, soutien moral et maintien du lien social...

Ce service appelé S.A.A.D. (service d'Aide et d'Accompagnement à domicile) fonctionne sept jours sur sept de 7h30 à 20h en mode prestataire.

(Le SAAD est l'employeur de l'Auxiliaire de vie qui vous est proposée).

La responsable du SAAD vous apporte des conseils et constitue votre dossier de prise en charge auprès des organismes financeurs (Conseil Général, Caisse de retraites, mutuelles,...)

L'intervention de l'aide à domicile est déclenchée dès réception de l'accord de prise en charge et selon un emploi du temps définit.

Le service de portage de repas à domicile.

Ce dernier est confié à un organisme agréé et traité directement avec la personne âgée ou la famille.

Le service de télé-alarme.

Ce service permet à toute personne qui possède un téléphone fixe d'alerter à distance une centrale d'écoute afin d'être secourue en cas de difficultés.

L'animation.

L'objectif premier de ce service est de rompre l'isolement et faire participer la personne à la vie de la commune. L'animation se fait par Bernadette au village d'or quatre après-midis par semaine.

L'animation est ouverte désormais à toutes les personnes bénéficiaires du SAAD. Plus de problème pour y participer, nous avons solutionné le soucis du déplacement.

Les festivités.

En effet, le 4 octobre 2018 nous avons réuni 130 personnes autour de notre repas annuel. Au cours de cet après-midi très convivial, animé par la troupe « les compagnons de Dol » à qui nous adressons encore nos plus vifs remerciements se sont mêlés chansons, contes, bonne humeur et surtout heureux d'être tous ensemble. Cette année, les doyens de l'assemblée étaient pour les dames, Madame THEBAULT Germaine et pour les hommes Monsieur DUPUY Pierre.



La Solidarité.

En partenariat avec les petits frères des pauvres, le premier octobre 2018 nous avons fêté la journée internationale de la personne âgée. Pour se faire, nous avons distribué 130 roses aux abords de la mairie et déposé un joli bouquet à l'EHPAD St Thomas de Villeneuve.



Je terminerai ce chapitre par ces quelques mots :

« Apprendre de ses Aînés
c'est les comprendre
et les aimer »

Les activités du village d'OR

« et je laisserai Bernadette parler de ses activités »



Les activités ont débuté l'année autour d'une **galette des rois**, préparée par nos seniors.

Nous avons confectionné un **tapis de sol** pour la **médiathèque de DOL** en partenariat avec le CCAS de Dol de Bretagne. Cela a demandé plusieurs mois de travail et de très bons moments de partage.



Au mois de juin, le **mini bus est arrivé**, diverses sorties ont été programmées :

La Vicomté sur Rance, Dinard, Cherrueix, La Briantais à St Malo.



Ce dernier permet désormais d'aller chercher les personnes qui ne peuvent se déplacer de leur domicile afin de sortir de l'isolement, de se distraire et de participer aux activités du village d'or.

Durant l'année nous avons des personnes qui viennent donner de leur temps et apporter leur savoir faire.

Pour l'art floral nous avons eu **Marie Anne JUHEL**, le chant partagé avec **Josiane** et **Pierrette**, l'EHPAD de Baguer-Morvan prend plaisir à se joindre à nous pour pousser la chansonnette. **Josiane** nous a reçu chez elle autour d'un goûter accompagné de chants, nous avons visité son agréable parc, un après midi dans la bonne humeur.

Pour l'atelier couture nous avons eu l'aide de Madame **MARTIN**. Un grand merci à toutes ces dames.

Diverses activités sont proposées tel que : la belote, les jeux de société, atelier mémoire, activités intergénérationnelles avec l'école publique.

Le village d'or souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

Bernadette.



Tous les membres du CCAS et du SAAD de Baguer-Morvan, ont une pensée toute particulière pour les personnes qui nous ont quitté durant l'année 2018 et vous souhaitent que 2019 soit pour vous et pour tous ceux que vous chérissez, une année faite de joie et de grands bonheurs. Bonne et heureuse année.

La Vice Présidente du CCAS et du SAAD.
Liliane ALLIO



Résumé des délibérations des Conseils Municipaux.

L'intégralité des délibérations sont consultables en mairie.

Séance du 4 Décembre 2017

1 – VENTE DU LOT N° 17 DU LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY

Monsieur Vincent MOUTON quitte la séance.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 17 au prix de 529 m² x 70€ TTC soit 37030 € TTC à la SCI NIVALPAUVBI représentée par Monsieur VINCENT MOUTON dont le siège est situé 26 rue de QUERCOUT à DOL DE BRETAGNE ;

Monsieur Vincent MOUTON réintègre la séance.

2 – INTERCOMMUNALITE – TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNALES (ZAEC) – FIXATION DES MODALITES DE CESSIONS PATRIMONIALES ET DE GESTION DES ZAEC

CONSIDERANT que le Comité de Pilotage qui a suivi le transfert de zones d'activités économiques communales propose de retenir le principe selon lequel les terrains non commercialisés des zones d'activités en cours de réalisation sont vendus à la Communauté de Communes par ses Communes membres.

Commune	Nom de la ZAE	Superficie à transférer	Montant	Modalités de versement par la Communauté de Communes à la commune
Baguer-Morvan	Roche Blanche	10 079 m ²	187 013 €	Janvier 2018 : 93 506.50 € Novembre 2018 : 93 506.50 €
Dol de Bretagne	Les Rolandières 5	12 706 m ²	192 814 €	Janvier 2018 : 142 028 € Novembre 2018 : 50 786 €
Pleine-Fougères	Budan	12 050 m ²	10 094 €	Janvier 2018 : 10 094 €

CONSIDÉRANT qu'en l'espèce, le Comité de pilotage propose d'établir des conventions de gestion avec les communes concernées dans le cadre d'une bonne organisation des services afin de leur confier l'entretien de ces zones en excluant les investissements à réaliser,

CONSIDÉRANT à ce titre, que les communes concernées pourront se voir rembourser au maximum par la communauté

de Communes sur la base des charges d'entretien évaluées dans le rapport de la CLECT, à savoir :

- **Voirie** : Bande de roulement : 0.3 €/m² et hors bande de roulement : 0.15 €/m²
- **Eclairage** : 67 €/candélabre par an
- **Espaces verts et trottoirs** : 0.3€/m²

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **D'APPROUVER** les conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activités économiques communales telles que définies dans la présente délibération et dans le rapport joint,

3 – MODIFICATION DU PLU – DEVIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'urbanisme s'est réunie le 30 novembre 2017 pour analyser les 3 offres reçues :

- Atelier Découvertes de Saint-Malo 3675.00 € H.T.
- Atelier du Marais de Fougères 1420.00 € H.T. + 300 € par réunion suppl.
- Prigent et associés de Rennes 4950.00 € H.T.

Après analyse des offres, la commission d'urbanisme a retenu la proposition de l'atelier du Marais.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'ATELIER DU MARAIS pour un montant de 1420 € H.T.

4 – DEPARTEMENT – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONSEIL EN ENERGIE

Monsieur le Maire présente et soumet à la décision du Conseil Municipal la proposition de passation d'une convention communale d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé, proposée par le Département d'Ille-et-Vilaine.

Afin de poursuivre l'action engagée, un nouveau cadre est proposé. La nouvelle convention serait conclue pour quatre années. Le coût annuel serait de 0.35€/habitant soit 604.45 € pour la commune de BAGUER MORVAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au Conseil en Energie Partagé proposé par le Département pour la période 2017-2021.

5 – TARIFS MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR FORMATIONS :

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de locations des salles mises à disposition pour des formations.

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2018 :

Tarif hiver : 80 € par jour du 01/10 AU 30/04 + 20 € par intervention pour le nettoyage des locaux

Tarif été : 50 € par jour du 01/05 AU 30/09 + 20 € par intervention pour le nettoyage des locaux

6 - CONTRAT FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire présente le contrat de prestation de services du groupe SCPA-CHENIL SERVICE.

Le prix des prestations est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal de l'INSEE : 1680 x 0.793 € = 1332.24 € H.T soit 1 598.68 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat.

7 – SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT – RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités pour 2016 établi par le syndicat intercommunal des Eaux de Beaufort. Le Conseil Municipal en prend acte. Le dossier est consultable en mairie.

8 – SBCDOL – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

1 - Le syndicat intercommunal des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol), auquel la commune de BAGUER MORVAN adhère, a été créé au 1er janvier 2011 par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2010.

Aux termes de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2010, le SBCDol exerce la compétence suivante : « porter la commission locale de l'eau du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne. Il n'a pas de compétence travaux. »

2 - Les récentes évolutions législatives (attribution de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au bloc intercommunal par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MPTAM modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe) rendent nécessaires la modification de la nature juridique du syndicat.

Une évolution en deux étapes du SBCDol est envisagée:

- **1ère étape** : Evolution en syndicat mixte fermé avec le principe de représentation-substitution des EPCI à leurs communes pour l'exercice de l'item 12° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement. Cette première étape permet d'entériner, outre le nouveau siège social du syndicat,

le passage du SBCDoI de syndicat intercommunal à syndicat mixte par application du mécanisme de représentation-substitution. Ni le nombre de délégués, ni les clés de répartition, ni les compétences ne changent dans ce 1er cycle d'évolution statutaire du SBCDoI.

- **2ème étape** : Exercice de la compétence opérationnelle liée à la GEMAPI (sur tout ou partie du territoire), ce qui se matérialisera notamment par une extension des compétences du SBCDoI.

Le Conseil Municipal de la Commune de BAGUER MORVAN décide :

- **D'APPROUVER** le nouveau projet de statuts du SBCDoI
- **D'APPROUVER** la substitution des communes initialement membres du SBCDoI par leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de rattachement pour l'exercice des compétences du SBCDoI (article L. 211-7 I 12° du code de l'environnement).

9 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 21 novembre 2017, par certificat administratif un virement de crédit a été effectué d'un montant de 3000 € prélevé au C/020 dépenses imprévues pour une inscription au C/2031 ; Ceci pour régler les honoraires des architectes COUANON et LAUNAY.

Il propose de valider cette opération par une décision modificative.

C/020 dépenses imprévues - 3000 €

C/2031 frais d'études + 3000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative n° 3.

10 – CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE MEGALIS

Dans le cadre du projet de Très Haut Débit Bretagne Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention pour l'implantation d'une armoire technique rue du Clos Fresnais.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

11 – EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE ET CREATION BIBLIOTHEQUE – CONTRÔLES TECHNIQUES

La commission des bâtiments communaux s'est réunie le 2 décembre pour analyser les 4 offres reçues (voir tableau ci-contre) Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de :

- Pour le contrôle technique APAVE pour un montant H.T. de 3915 €
- Pour le contrôle SPS IPAC pour un montant H.T. de 2470 €

12 – EXTENSION ECOLE PUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet d'extension de l'école publique. Ce projet fait partie d'une opération comprenant l'extension école publique

CONTRÔLE TECHNIQUE				
MISSIONS	SOCOTEC	DEKRA	QUALICONSULT	APAVE
LP	4775,00 €	3960,00 €	4296,00 €	3715,00€
LE	compris	compris	compris	compris
PS	compris	compris	compris	compris
SEI	compris	compris	compris	compris
HAND	compris	compris	compris	compris
HandCO	325,00€	compris	compris	200,00 €
TOTAL H.T.	5100,00 €	3960,00 €	4296,00 €	3915,00€

OPTIONS				
Diag. amiante			290 € + 50 € / analyse	
Diag. plomb			290,00 €	
ATT RT 2012				300,00€
Vérif initiale installations élec				350,00 €

CSPS					
PHASES	SOCOTEC	DEKRA	QUALICONSULT	APAVE	IPAC
CONCEPTION	617,50 €	276,50 €	3132,00 €	315,00 €	450,00 €
REALISATION	3510,00 €	3337,50 €	compris	2925,00 €	2020,00 €
TOTAL H.T.	4127,50 €	3614,00 €	3132,00 €	3240,00 €	2470,00 €

et la création d'une bibliothèque pour un montant global prévisionnel de 847 776.00 H.T.

Le coût prévisionnel de l'opération spécifique à l'extension de l'école publique est estimé à 662 621.75 € H.T. y compris les honoraires et les études pour une réalisation au 2ème semestre 2018.

Monsieur le Maire présente différents documents :

- Le projet d'extension de l'école publique
- Le plan de financement prévisionnel
- Et le planning prévisionnel

Entendu cet exposé Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération portant extension de l'école publique
- Décide d'arrêter les modalités de financement et adopte le plan de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

COÛT PRÉVISIONNEL H.T. DE L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE	
ACHAT MAISON (MAISON 70 000 + 2100 FRAIS NOTARIÉS)	56 353,36 €
TRAVAUX	475 212,80 €
HONORAIRES M.O.	34 215,35 €
ÉTUDES	10 551,60 €
DÉMOLITION	39 080,00 €
MOBILIER	23 448,00 €
DÉPENSES IMPRÉVUES	23 760,64 €
COÛT TOTAL	662 621.75 €
FINANCEMENT	
RÉSERVE PARLEMENTAIRE	15 000,00 €
VENTE MAISON COMMUNALE 2 RUE DE LA VALLÉE	106 500,00 €

EMPRUNT	182 361.75 €
SUBVENTION FSIL	110 000.00 €
D.E.T.R.	248 760.00 €
TOTAL	662 621.75 €

- Précise que les crédits disponibles seront inscrits en dépenses à l'opération « extension école publique » au C/ 2313 - 147
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une **subvention au titre de la DETR**
- Précise que la subvention sollicitée complètera le financement de l'opération prévu par emprunt.

13 - AFFAIRE PIOT – REFUS DE LA DEMANDE ADMINISTRATIVE PREALABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier en date du 28 novembre 2017 du cabinet ALPHA LEGIS. Il conseille à la commune de répondre à la demande administrative préalable adressée par l'avocat des époux PIOT par un rejet pour les motifs suivants :

- D'une part, les 2 expertises qui ont été diligentées dans cette affaire ont conclu à une absence de lien de cause à effet entre les ouvrages ou travaux réalisés par la commune ou pour le compte de celle-ci et les différents dommages allégués par les époux PIOT ;
- D'autre part, le caractère évolutif des dommages n'est pas démontré, le délabrement constaté n'étant que la résultante d'un défaut manifeste d'entretien incombant exclusivement aux époux PIOT.

Enfin l'expert missionné par le tribunal administratif a parfaitement répondu de manière motivée à l'ensemble des dires et

des observations techniques qui ont pu être adressés pour le compte des époux PIOT ; Pour le cas où les époux PIOT persisteraient dans leur démarche procédurière, la mairie solliciterait une indemnisation pour l'ensemble des frais et tracas inutilement exposés pour faire face à cet acharnement. Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal refuse la demande administrative présentée par l'avocat des époux PIOT et demande à Monsieur le Maire de le signifier à cet avocat.

14 - TERRAIN RACINNE – INDEMNITE D'EVICION

Une promesse de vente a été signée entre Monsieur Louis RACINNE et la Commune de BAGUER-MORVAN. Monsieur le Maire propose qu'une indemnité d'éviction soit proposée au locataire de la parcelle. Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité d'éviction sur la base de $0.50 \text{ € / m}^2 \times 12481 \text{ m}^2 = 6240.50 \text{ €}$.

15 - RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE – DEVIS CONSEIL EN RECRUTEMENT CDG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis transmis par le CDG pour assister la commune dans le recrutement d'un nouvel agent au poste de secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis s'élevant à 924 €.

16 - REPARTITION DES AMENDES DE POLICE – PROJETS DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Baguer-Morvan peut bénéficier de la répartition du produit des amendes de police.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations suivantes d'un montant total H.T. de 6 650.25 € :

- Peintures au sol : bourg, salle des fêtes, parking école
- Marquage stops dans les lotissements

Séance du 21 Décembre 2017

1 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP AU 1ER MARS 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la saisine du Comité technique départemental pour une mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2018.

Dans sa séance du 18 décembre 2017, le comité technique départemental a émis un avis défavorable, un nouveau dossier va être transmis pour le CTP du 6 février 2018 avec une mise en place du RIFSEEP au 1er mars 2018.

2 - EXTENSION ECOLE PUBLIQUE – ACQUISITION DE MOBILIER DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet d'aménagement intérieur de l'extension de l'école publique.

Ce projet comprend le mobilier d'une salle de

classe, d'une salle de garderie et d'une salle de motricité pour un montant global prévisionnel de 14 578.44 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération portant acquisition de mobilier pour l'extension de l'école publique
- Décide d'arrêter les modalités de financement et adopte le plan de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

COÛT PRÉVISIONNEL H.T. DE L'ACQUISITION DE MOBILIER	
ACQUISITION MOBILIER	14 578.44 €
COÛT TOTAL	14 578.44 €
FINANCEMENT	
EMPRUNT	9 475.99 €
D.E.T.R.	5 102.45 €
TOTAL	14 578.44 €

- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR

Séance du 22 Janvier 2018

1 - SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal arrête les montants alloués pour 2018 :

SUBVENTIONS	
ASSOCIATIONS BAGUEROISES	MONTANT
MUSEE DE LA PAYSANNERIE	553.00 €
A.C.C.A.	491.00 €
U.N.C.	607.00 €
CLUB DE L'AMITIE	587.00 €
COMITE DES FETES	2 769.00 €
USBM	3 773.00 €
ARTS ET CULTURE	563.00 €
LES P'TITS BOUTS (par enfant)	2.40 €
A.P.E.L. (par enfant)	2.40 €
VMEH (visiteurs malade STV)	318.00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE D'DEN DELEGATION EDUCATION NATIONALE Dol-Cancale	26.00 €
PONTCHAILLLOU (RECHERCHE CANCER)	129.00 €
CROIX D'OR SECTION DOL	108.00 €
CROIX ROUGE	54.00 €
COMITE CONTRE LA TUBERCULOSE	65.00 €
LES ENFANTS AVANT TOUT	129.00 €
LUEUR D'ESPOIR	64.00 €
MALADIE D'ALZHEIMER	64.00 €
APF (PARALYSÉS DE FRANCE)	80.00 €
ADAPEI 35 (PAPILLONS BLANCS)	67.00 €
PREVENTION ROUTIERE	58.00 €
SNSM	52.00 €
FRANCE ADOT	64.00 €
ADMR	312.00 €
FEVILDEC-FGDON	405.00 €
SECOURS POPULAIRE	56.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	265.00 €

2 - SUBVENTIONS SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE ANNEE 2018

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 2 % sur les montants alloués en 2017 :

- Fournitures scolaires (55€ x 2 %) 56 € x 83 enfants = 4 648 €
- Matériel pédagogique (1925€ x 2 %) = 1964 €
- Activités pédagogiques (63 € x 2 %) 64 € x 83 enfants = 5 312 €

3 - CONTRAT D'ASSOCIATION – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la participation aux dépenses de fonctionnement doit être calculée d'une part pour les élèves de l'école maternelle et d'autre part pour les élèves de l'école primaire en fonction du coût d'un élève de l'école publique.

Le forfait calculé sur la base du compte administratif de la commune de Baguer Morvan de l'année N-1 est fixé à 1241.00 € par élève de classe maternelle et à 626.00 € par élève de classe élémentaire de l'école publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De fixer pour l'année scolaire 2017-2018 le montant de la participation de la commune de Baguer Morvan aux dépenses de fonctionnement des enfants scolarisés à l'école « St Thomas de Villeneuve » selon le coût d'un élève de l'école publique.

De verser à l'AEPEC de BAGUER MORVAN la somme de :

- 1241.00 € x 40 élèves de classes maternelles = 49 640.00 €
- 626.00 € x 47 élèves de classes élémentaires = 29 422.00 €

Soit un total de 79 062.00 €

4 – INTERCOMMUNALITE – REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017 APRES TRANSFERT DE LA COMPETENCE ZAEC

CONSIDÉRANT les attributions de compensation après impact des charges transférées, évaluées de manière dérogatoire, au 1er janvier 2017 pour les zones d'activités économiques communales au titre de la compétence obligatoire « Actions de développement économique » s'établissent comme suit pour la commune de Baguer-Morvan. (voir tableau)

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **D'ACTER** la révision libre des montants des attributions de compensation.

5 - MODIFICATION N° 3 DU PLU – OUVERTURE À L'URBANISATION DE NOUVELLES ZONES

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/10/2017 décidant d'engager

une procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme ;

Monsieur le Maire rappelle :

- La procédure de modification du PLU (articles L.153-36 et L.153-38 du Code de l'urbanisme) est requise en cas d'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU de moins de neuf ans, ou de plus de 9 ans si la commune ou l'EPCI, directement ou par le biais d'un opérateur foncier, a réalisé des acquisitions foncières significatives.
- Que la loi ALUR fait obligation aux communes quand elles ouvrent une nouvelle zone d'urbanisation (2AU) de soumettre cette ouverture au conseil municipal.
- Que la commune a obligation de justifier l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité d'un projet dans ses zones (U).

Dans le cadre de la procédure de modification n°3, Monsieur le Maire expose qu'il est proposé de procéder :

- À la modification de la zone 2AU du secteur centre (située au-dessus du lotissement de la Brèche Billy) pour être reclassée pour une faible partie en Uc et pour le reste de la zone pour être reclassée en 1AUe. Le lotissement de la Brèche Billy qui est actuellement viabilisé sera quant à lui reclassé en Ue.
- À la modification de la zone 2AU du secteur centre (située en proximité immédiate de l'école) pour être reclassée pour une faible partie en Uc et pour le reste de la zone pour être reclassée en 1AUe
- À la modification de la zone 2AU de la frange Nord (secteur Vallée) pour être reclassée en 1AUe

L'objectif de la collectivité et ses motivations :

Les seules parcelles de propriétés communales et classées en 1AUe ont d'ores et déjà fait l'objet d'un permis d'aménager. En effet, la commune a réalisé :

- Le lotissement de la Brèche Billy qui est situé au Nord du cimetière, il possède 17 lots libres, il est actuellement viabilisé et il ne reste plus que 4 lots à vendre. Ce secteur actuellement classé en 1AUe sera reclassé en Ue. A ce jour, il n'existe donc plus de propriété foncière communale qui pourraient permettre l'accueil de constructions neuves pour les années à venir.

Afin de continuer d'assurer le renouvellement de la population tout en permettant l'accueil de nouveaux habitants et en continuant d'assurer le fonctionnement et l'évolution des équipements en place, la commune a pour projets :

- De mettre en place les mesures nécessaires pour permettre la réalisation d'une opération mixte qui permettra de répondre à la fois aux besoins du projet d'extension de l'école et de la future bibliothèque, ainsi qu'à l'aménagement des espaces publics qui leurs seront

COMMUNES	AC PROVISOIRES 2017	AC APRÈS DES CHARGES DÉFINITIVES TRANSFÉRÉES COMPÉTENCE PE ENF JEU + IMPACT DU SERVICE COMMUN TAP	COMPÉTENCE ZAEC - EVALUATION DÉROGATOIRE DES CHARGES TRANSFÉRÉES	AC APRÈS IMPACT DES CHARGES DÉFINITIVES PE ENF JEU + SERVICE COMMUN TAP + CHARGES DÉROGATOIRES AU TITRE DES ZAEC	AC DÉFINITIVES 2017CH
CH014 - ATTÉNUATION DE PRODUIT	1 761 657,25 €	1 751 363,25 €	11 749,20 €	1 739 614,05 €	1 739 614,05 €
BAGUER-MORVAN	61 380,00 €	59 752,00 €	5 058,80 €	54 693,20 €	54 693,20 €

rattachés (et notamment l'extension du parking existant) tout en permettant la réalisation d'un programme de logements collectifs avec commerces en rez-de chaussée

- D'élargir l'aire d'attractivité du centre bourg en confortant le développement de la frange Sud-Ouest du centre traditionnel, afin de continuer d'assurer un développement concentré pour permettre la réalisation d'une opération d'ensemble dans la continuité du lotissement de la Brèche Billy

Le projet de modification n°3 qui porte sur l'ouverture de la zone 2AU du secteur centre (située au-dessus du lotissement de la Brèche Billy), de la zone 2AU du secteur centre (située en proximité immédiate de l'école) et de la zone 2AU de la frange Nord (secteur Vallée), a pour ambition de permettre l'évolution des équipements (extension de l'école/ bibliothèque/ aménagement de l'espace de stationnement), le renforcement de l'attractivité du centre bourg par un programme mixte (accueil de commerces

et de logements locatifs), de recentrer les futurs habitants au plus près du pôle de vie principal tout en limitant les déplacements motorisés, et de faciliter les déplacements piétonniers pour converger vers les équipements en place ou à venir.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'approuver la justification de l'utilité d'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU projetées dans le cadre de la procédure de modification n° 3 du PLU au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle des projets dans ces zones,
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sera soumis au contrôle de légalité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la procédure de modification.

Séance du 26 Février 2018

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2017				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		19 858,99 €		62 907,58 €
Opérations de l'exercice	361 956,07 €	497 223,48 €	875 955,78 €	1 147 984,97 €
Totaux	361 956,07 €	517 082,47 €	875 955,78 €	1 210 892,55 €
Résultats de clôture		155 126,40 €		334 936,77 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	EXCÉDENT DE 490 063,17 €			
COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017				
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		86 472,54 €		
Opérations de l'exercice	93 070,91 €	49 521,12 €	15 201,74 €	80 446,86 €
Totaux	93 070,91 €	135 993,66 €	15 201,74 €	80 446,86 €
Résultats de clôture		42 922,75 €		65 245,12 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	EXCÉDENT DE 108 167,87 €			
COMPTE ADMINISTRATIF LOT BRECHE BILLY 2017				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		195 147,45 €		
Opérations de l'exercice	127 063,21 €	0 €	28 850,76 €	197 351,20 €
Totaux	127 063,21 €	195 147,45 €	28 850,76 €	197 351,20 €
Résultats de clôture		68 084,24 €		168 500,44 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	EXCÉDENT DE 236 584,68 €			

2 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Commune :

Après avoir approuvé le compte administratif 2017, le conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal.

Il constate un excédent de fonctionnement de 334 936,77 €

Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 248 801,52 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au C/1068 soit : **334 936,77 €**

Budget Assainissement :

Après avoir approuvé le compte administratif 2017, le conseil municipal statue sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2017 du budget assainissement. Il constate un excédent d'exploitation de 65 245,12 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation au C/ 1068 soit : **65 245,12 €**

4 - REGLEMENT GARDERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement pour la garderie. Après présentation du règlement par Mme Sylvie COMMEREUC, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement de la garderie municipale.

5 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP AU 1ER MARS 2018 TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (IFSEE)

Ce régime indemnitaire se définit comme un complément de rémunération, il s'applique à tous les agents quelques soient leurs grades ou leurs filières et remplace toutes les primes et indemnités mises en place.

Il comprend 2 parts :

- L'IFSE : indemnité de fonction de sujétions et d'expertises

C'est une part fixe déterminée selon la place au sein de l'organigramme, les spécificités et la fiche de poste.

- Le CI : complément indemnitaire est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établi pour l'entretien professionnel.

Vu les avis du comité technique en date du 5 février 2018.

L'enveloppe budgétaire est déterminée en fonction du tableau des effectifs.

L'indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- Des fonctions d'encadrement de coordi-

nation de pilotage ou de conception

- De la technicité, expertise expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Il est décidé de verser l'IFSE

- Aux agents stagiaires et titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- Aux agents contractuels de droit public permanents à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- Pas d'attribution de RIFSEEP aux agents saisonniers

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Le Complément Indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement est facultatif. Réexamen du montant : en cas de changement de fonctions. Au moins tous les 4 ans

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/03/2018.

Le montant versé à chaque agent est équivalent au cumul des primes versées actuellement.

6 - INTERCOMMUNALITÉ – RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION APRÈS TRANSFERT DE COMPÉTENCE ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN VUE DE L'ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE AUX 11 COMMUNES DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE DOL DE BRETAGNE ET DE LA BAIE DU MT ST MICHEL ET NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES

CONSIDÉRANT les attributions de compensation après impact des charges transférées à compter du 1er janvier 2018, évaluées de manière dérogatoire, pour l'élargissement du dispositif de réussite éducative au nouveau territoire communautaire au titre de la compétence optionnelle « Actions Sociales d'Intérêt Communautaire » s'établissent comme suit pour la commune de Baguer-Morvan.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le conseil municipal DECIDE

- d'ACTER la révision libre des attributions de compensation. (voir tableau ci-dessous)

COMMUNES	AC PROVISOIRES 2017	AC DÉFINITIVES 2017 (AVEC IMPACT DU SERVICE COMMUN TAP)	COMPÉTENCE DRE-EVALUATION DÉROGATOIRE DES CHARGES TRANSFÉRÉES	(AC DÉFINITIVES 2017 SANS IMPACT DU SERVICE COMMUN TAP) ET APRÈS IMPACT DES CHARGES DÉROGATOIRES TRANSFÉRÉES DRE	AC PROVISOIRES 2018
CH014 - ATTÉNUATION DE PRODUIT	1 761 657,25 €	1 739 614,05 €	44 745,00 €	1 693 885,65 €	1 693 885,65 €
BAGUER-MORVAN	61 380,00 €	54 693,20 €	3 285 €	51 408,20 €	51 408,20 €

7 - LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY VENTE DU LOT N° 15

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition du lot n° 15 par Monsieur LEBARBIER Brendan et Madame LE MEURLAY Marine domiciliés 10 rue du Général de Gaulle à BAGUER MORVAN ; Lot d'une superficie de 515 m² au prix de 70 € TTC soit 36 050 €.

8 - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES EXTENSION ÉCOLE ET CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

La commission des bâtiments s'est réunie le 19 février 2018 pour étudier les offres APOGEA pour un coût de 850 € H.T. SOL EXPLORER pour un coût de 1870 €

Après analyse, La commission a retenu l'offre d'APOGEA. Le Conseil Municipal entérine le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9 - DIAGNOSTIC PLOMB-AMIANTE EXTENSION ÉCOLE ET CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

La commission des bâtiments s'est réunie le 19 février pour étudier les offres de

	AMIANTE	PLOMB
APAVE	Intervention + rapport 290 €	Intervention + rapport 390 €
BUREAU CONTRÔLE	coût analyse 49 €	
QUALICONSLT	Diagnostic 290 € Coût d'analyse 50 €	Diagnostic 390 €
SOCOTEC	Repérage 640 € Coût d'analyse 50 €	Diagnostic 380 €

Après analyse des offres, la commission a retenu l'offre du bureau de contrôle APAVE ; Le Conseil Municipal entérine l'offre proposée par APAVE et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10 - DEVIS DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente l'offre de ICEMA de Saint-Malo pour un montant de 5 215.72 € H.T. comprenant :

- Campagne de mesure nappe haute : 2 semaines consécutives 4 points de mesure
- Campagne nocturne ponctuelle sur 12 points de mesure
- Test à la fumée sur 2 kms dans la partie ancienne du bourg.

11 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 121-29
Considérant que le 15/02/2018 les époux PIOT ont déposé une requête devant le tribunal administratif de Rennes visant à l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 12/12/2017 refusant la demande administrative préalable.
Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête introduite devant le tribunal administratif de RENNES ;
Désigne Me TELLIER avocat de GROUPAMA pour représenter la commune dans cette instance.

QUESTIONS DIVERSES SÉCURITE ROUTE DE DOL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude a été effectuée par la DDTM . Un essai de circulation alternée va être programmé avec une signalisation temporaire.

Séance du 9 Avril 2018

1 - VOTE DES TAXES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1% sur 2017

Soit pour 2018 :

Taxe d'habitation	14.47 %
Taxe foncière bâti	15.01 %
Taxe foncière non bâti	41.06 %

2 - BUDGET PRINCIPAL 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget principal pour 2018. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

En fonctionnement	1 037 647.23 €
En investissement	1 206 618.40 €

3 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget assainissement pour 2018. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

En exploitation	69 358.83 €
En investissement	127 855.46 €

4 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY 2018 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget du lotissement de la Brèche Billy pour 2018. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

En fonctionnement	638 518.16 €
En investissement	451 202.40 €

5 - REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL COMMUNAL A L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le personnel technique effectue des tâches pour le fonctionnement du service assainissement.

En conséquence, le Maire demande que sur le budget assainissement un reversement d'un montant de 20 % des frais

de personnel communal soit effectué sur le budget communal ;

Et que sur le budget principal un titre soit émis pour le versement de 20 % des frais de personnel communal.

6 - PROPOSITION ACHAT TERRAIN THOMAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur THOMAS et Madame BERNARDEAU 15 rue du Général de Gaulle pour l'acquisition d'une partie est de la parcelle AC 523 ;

Le Conseil Municipal décide :

- L'acquisition sur la parcelle AC 523 d'une superficie d'environ 135 m² au prix de 20 € le m², la superficie exacte sera déterminée lors du document d'arpentage.
- Dit que le bornage et les frais notariés seront à la charge de la commune.
- Qu'une clôture identique à celle érigée entre les parcelles AC 569 et 131 sera mise en place et prise en charge par la commune,
- Que sur la RD 119, en bordure de votre propriété, la commune s'engage à aménager une palissade en bois sur une longueur d'environ 7 mètres.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier les propositions et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

7 - PLU - DEVIS ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision prise par la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne après examen au cas par cas sur la modification n° 3 du PLU de la Commune de BAGUER MORVAN

La décision implique que le rapport de présentation du PLU, doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Il présente des devis de cabinet d'études. Après analyse des offres, le Conseil Municipal retient l'offre de SET Environnement pour 5355 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer le devis .

8 - RETROCESSION TERRAIN GODARD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les héritiers de la famille GODARD ont proposé la rétrocession de la parcelle AB 75 de 26 m² pour l'euro symbolique.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition des héritiers GODARD dit que les frais notariés seront à la charge de la commune. et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

9 -DEVIS REFECTION DE LA TOITURE MAISON RUE DU GENERAL DE GAULLE

Madame COMMEREUC Sylvie quitte la séance

Monsieur Bernard LEPORT présente au Conseil Municipal divers devis relatifs à la réfection totale de la toiture de la maison rue du Général de Gaulle.

Devis couverture

PESTEL d'un montant de 11 984 € H.T.

CHAPPE d'un montant de 2 698 € H.T.

COMMEREUC d'un montant de 1 340 € H.T.
Il autorise Monsieur le Maire à signer les différents devis.



Séance du 17 Mai 2018

1 - ACQUISITION PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE PUBLIQUE

Après analyse des offres, le devis de COPY CONCEPT est retenu pour l'achat de 2 photocopieurs.

COPY CONCEPT

Mairie

Matériel CANON IRA C3525 Neuf

Achat 4 600.00 € H.T.

École publique

CANON IR 2520 Neuf

Achat 2 000.00 € HT

2 - SDE 35 - ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY

Madame Sylvie COMMEREUC présente au Conseil Municipal l'étude détaillée accompagnée du tableau de financement concernant l'éclairage public du lotissement de la Breche Billy

Il ressort du calcul aux conditions actuelles un montant à la charge de la commune de 27 778 €

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3 - LEG MME QUEVERT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier transmis par le notaire chargé de la succession de Mme QUEVERT.

Au terme de son testament authentique en date du 2 novembre 2015, Madame QUEVERT Marie avait désigné la commune de BAGUER-MORVAN comme légataire universel et bénéficiaire du contrat d'assurance vie au Crédit Lyonnais.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal

- D'accepter la succession
- D'accepter les contrats d'assurance vie
- D'accepter l'offre d'achat de la maison d'habitation reçue par Mme KANSO tutrice de Mme QUEVERT d'un montant de 99 000 €.

Les trois propositions sont acceptées à l'unanimité.



4 - PROGRAMME VOIRIE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission voirie s'est réunie le 15 mai 2018 pour analyser les devis transmis par : SERENDIP - COLAS et LESSARD TP ;

Monsieur Cyril ROME présente un tableau des 3 devis pour des travaux de réfection de voirie de :

la Janiguenais , la Ville Richeux , le Petit Jardin, La Sageais, les Rignochais, le carrefour des Rignochais et la Haute ville. Après avoir examiné les différents devis et avoir entendu l'exposé de Monsieur Cyril ROME, le Conseil Municipal entérine l'offre retenue par la commission voirie ;

- L'entreprise COLAS avec option COM-POMAC pour un montant de 53 228.78 € H.T.

5 – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Madame Sylvie COMMEREUC fait le point sur le dossier.

7 candidatures ont été transmises à la Mairie. La commission chargée de ce dossier a analysé les candidatures et propose de recruter les 7 candidats.

Le planning a été arrêté du 2 juillet Au 31 août

Les tâches à effectuer ont été listées.

Une réunion collective (parents et jeunes) est programmée le 15 juin 2018 pour la remise des contrats, le déroulement des chantiers et des plannings.

Séance du 11 Juin 2018

1 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ : EXTENSION ECOLE ET CREATION BIBLIOTHEQUE – LOT DEMOLITION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis de marchés publics sous forme de procédure adaptée a été publié le 4 mai 2018 sur la plateforme E-MEGALIS et dans Ouest France le 10/05/2018 relatif à l'extension de l'école publique et la création d'une bibliothèque pour les :

- Lot 1 : désamiantage, démolition

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mai 2018 pour l'ouverture des plis.

Monsieur le Maire présente l'analyse de l'offre de la Sotrav comprenant 3 phases :

- L'installation pour un montant de 3 040.00 € HT

- Le désamiantage et déplombage pour 22 425.00 € HT

- La déconstruction pour 30 150.00 € HT

Soit un total de 55 615.00 € HT

TVA 20 % 11 123.00 €

66 738.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la SOTRAV pour un montant de 55 615.00 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives au marché.

2 – TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Le Conseil Municipal fixe les tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2018-2019

CANTINE	
2.95 €	prix repas pour le 1er et le 2è enfant
2.55 €	prix repas pour le 3ème enfant
GARDERIE	
1.65 €	prix garderie du matin
1.95 €	prix garderie du soir

3 – CONVENTION DEVIATION DOL RD 795

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de reclassement de voirie dans le domaine public de la commune de BAGUER MORVAN suite à la mise en service de la déviation Sud Est de Dol de Bretagne.

Les sections de route à reclasser ont un linéaire total de 260 m.

La voie nouvelle créée sur le carrefour Sud de la déviation (sur une longueur de 100 m) sera classée dans le domaine de la commune de BAGUER MORVAN.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4 - RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE – CREATION POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement d'une secrétaire de Mairie s'est effectuée avec l'assistance du CDG 35.

Suite à la diffusion de l'offre d'emploi 22 candidatures ont été transmises à la Mairie de Baguer-Morvan, après analyse des candidatures 6 candidates ont été reçues en entretien.

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Madame Séverine JAMOTEAU.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au recrutement de Mme Séverine JAMOTEAU qui prendra ses fonctions au grade de Rédacteur à temps complet à compter du 1er septembre 2018.

5 – LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY – VENTE DU LOT N° 4

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 4 au prix de 540 m² x 70 € = 37 800 € TTC à Monsieur NOUN Nora et Mlle QUEMERAIS Caroline domiciliés 43 résidence les Jardins de St Colomban à ST COULOMB.

6 – DYSFONCTIONNEMENTS DE LA STATION D'EPURATION

Suite aux dysfonctionnements de la station d'épuration, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à envoyer à la Sté VOISIN-OPURE un courrier de mise en demeure.

QUESTIONS DIVERSES MAISONS FLEURIES

La commission des maisons fleuries a décidé de ne pas reconduire cette année le concours des maisons fleuries du fait du faible nombre de participants les années précédentes.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UNE AIRE DE JEUX

La commission des sports s'est réunie le 11 juin afin d'étudier la possibilité d'aménager un terrain multisports et une aire de jeux. De ce fait la rénovation du parking du terrain des sports va être retardé afin d'inclure ces travaux dans un projet global. Des visites vont être effectuées sur site.

Séance du 3 Septembre 2018

1 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ : TRAVAUX D'EXTENSION ECOLE ET DE CREATION BIBLIOTHEQUE – LOT 1 A 12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis de marchés publics sous forme de procédure adaptée a été publié le 4 mai 2018, sur la plateforme E-MEGALIS le 26/06/2018 et dans Ouest France le 29/06/2018, relatif à l'extension de l'école publique et la création d'une bibliothèque, avec une réception des offres le 20 juillet 2018 à 12 heures.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juillet 2018 pour l'ouverture des plis. 28 plis, tous lots confondus, ont été reçus. Le maître d'oeuvre GIRARD ARCHITECTES a procédé à l'analyse technique et financière des propositions pour chacun des lots, avec l'option de mise en conformité de la chaufferie. Les critères de jugement des offres, conformément au règlement de la consultation, sont pondérés de la manière suivante :

- Montant de l'offre : 50 %
- Notation technique : 50 %

Suite à l'analyse des offres, le cabinet d'architecture propose le classement suivant :

LOTS	Entreprises proposées	Montant H.T.	Montant TTC
TERRASSEMENTS VRD	SOTRAV FOUGERES	26 364.00 €	31 636.80 €
GROS ŒUVRE	EIFFAGE FOUGERES	216 021.31 €	259 225.57 €
CHARPENTE BOIS	DANIEL ROZ-LANDRIEUX	62 781.16 €	75 337.39 €
ETANCHÉITÉ	BROCHARD SAINT MALO	25 730.38 €	30 876.46 €
MENUISERIES EXTERIEURES	SER.LAL.FER L'HERMITAGE	53 232.00 €	63 878.40 €
MENUISERIES INTERIEURES	HUBERT PLEUMELEUC	32 458.14 €	38 949.77 €
CLOISONS DOUBLAGE	BREL – LECOUSSE	40 401.47 €	48 481.76 €
REVÊTEMENTS DE SOLS	BREIZH SARAZ IN LA FRESNAIS	38 450.85 €	46 141.02 €
PEINTURE	FERRON ST SAUVEUR des LANDES	11 341.60 €	13 609.92 €
ASCENSEUR	MP ARVOR SAINT BRIEUC	19 600.00 €	23 520.00 €
ELECTRICITÉ	ATCE SAINT MALO	28 595.60 €	34 314.72 €
CHAUFFAGE VENTIL. PLOMBERIE	COBAC COMBOURG	60 026.78 €	72 032.14 €
MONTANT TOTAL AVEC OPTION		615 003.29 €	738 003.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après un vote à main levée décide à l'unanimité d'approuver les offres des entreprises présentées ci-dessus, d'attribuer les lots aux entreprises mentionnées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives au marché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2 - TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE (TRAVAUX ET MAINTENANCE) AU SDE 35

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) exerce depuis le 1er mars 2007 la compétence optionnelle éclairage.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De transférer au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage à compter du 1er janvier 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

3 - INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communale est de 120.97 € en 2018 pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 120.97 € à la paroisse de Dol de Bretagne.

4 - RAPPORT ANNUEL VEOLIA DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2017 comportant tous les indicateurs techniques et financiers réglementaires ainsi que les travaux réalisés sur la commune de BAGUER-MORVAN.

Le conseil municipal en prend acte ; ce rapport est consultable en mairie.

5 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CC PAYS DE DOL ET BAIE MSM

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les rapports annuels de la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mt St Michel sur le service public d'assainissement non collectif conformément à l'article L 2225-du CGCT présenté en conseil communautaire réuni en date du 12 juillet 2018 et approuvé par délibération n° 2018-016.

Le Conseil Municipal en prend acte. Ces rapports sont consultables en mairie et sur le site de la communauté de communes : info@ccdol-baiemsm.bzh

6 - CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES RELEVANT DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE CCPAYS DE DOL ET BAIE DU MONT ST MICHEL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention « prestation de services relevant de la compétence communautaire en matière d'enfance jeunesse ».

Cette convention habilite les communes

à assurer pour le compte de la communauté de communes et durant le temps d'exercice de la compétence, l'entretien et la maintenance des équipements communaux (entretien et réparations courants, maintenance et vérification des équipements électriques, de sécurité, de chauffage, dératissage et fourniture de fluides).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

7 - SIG - SERVICE UNIFIE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT MALO - CONVENTIONNEMENT

CONSIDERANT que les besoins de développement des Systèmes d'Information Géographique (SIG) des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) composant le pays de Saint-Malo font apparaître une nécessité de mise en commun de moyens pour permettre notamment :

- Le suivi de la compétence relative au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) déléguée au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), nécessitant une connaissance des données gérées par les EPCI ou les Communes,
- Le développement des outils et méthodes de gestion de la donnée géographique en vue d'exercer les compétences liées aux missions de service public, à l'échelle de chaque EPCI ou Communes du pays : Programme local de l'habitat (PLH), Plan local d'urbanisme (PLU), permis de construire, Trame verte et bleue (TVB), implantations professionnelles...

CONSIDERANT que le Maire, au travers de la convention, autorise le service unifié à recevoir et gérer les données des producteurs et gestionnaires de données partenaires des communes, dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment celles établies par la CNIL.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide :

DE PRENDRE ACTE de la création de service unifié en matière de « système d'information géographique » sur le territoire du pays de Saint-Malo,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, en particulier la convention de partenariat établie avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

8 - LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY - VENTE DU LOT N° 12

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 12 à Monsieur LAVOUE Mathieu et Madame HERVOUET Clémence au prix de 497 m² x 70 € = 34790 € TTC.

9 - LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY - VENTE DU LOT N° 8

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 8 à Madame Mathilde BRUNO au prix de

562 m² x 70 € = 39 340 € TTC.

10 - APPROBATION SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Au cours de sa séance du 25 juin 2018, la commission permanente du Conseil Départemental a retenu la Commune de BAGUER MORVAN pour les travaux suivants :

Parcs de stationnement en dehors de voies de circulation – route de Roz-Landrieux Elle propose une subvention de 2 518 €. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la subvention proposée et s'engage à réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

11 - REDEVANCE GRDF 2018

Etat des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France pour l'année 2018 : RODP 2018 + ROPDP 2018 = 315 € + 300 € = 615 €

Le Conseil Municipal fixe à 615 € le montant total des redevances RODP et ROPDP pour 2018 et demande à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recette au C/70323 qui sera transmis à GRDF.

12 - PERSONNEL COMMUNAL - DEPART EN RETRAITE DE MME DELANOE THERESE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame DELANOE Thérèse fera valoir ses droits à la retraite au 1er novembre 2017.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le principe d'offrir un cadeau aux agents titulaires partant à la retraite.

QUESTIONS DIVERSES

CEREMONIES - 11 NOVEMBRE 2018

En raison du centième anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale une cérémonie va être organisée avec les anciens combattants le dimanche 11 novembre 2018.

Le conseil municipal décide de prendre en charge un vin d'honneur plus élaboré que les années précédentes.

LIAISON PIETONNE VERS DOL

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que le chemin piéton entre Baguer-Morvan et Dol-de-Bretagne sera réalisé entre la fin septembre et le début du mois d'octobre.



Séance du 24 Septembre 2018

1 - MODIFICATION DU PLU :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 juin 2009, le Conseil

Départemental a approuvé les dispositions du rapport visant à modifier le classement des routes départementales.

Le territoire de la commune de Baguer-Morvan est concerné par la modification de la classification pour la RD 795. La refonte du code de la voirie départemental classe désormais la RD 795 en voie de catégorie C.

Actuellement le PLU de la commune de Baguer-Morvan indique une marge de recul de 100 m par rapport à l'axe de la RD 795, cette marge est également mise en place pour l'emplacement réservé n°11 relatif à la déviation de Dol de Bretagne. Le nouveau classement modifie la distance des marges de recul applicables. Désormais la RD 795 (catégorie C) est soumise hors agglomération à une marge de recul de 50 m (usage habitation/ hors agglomération) et 25 m (autres usages / hors agglomération). La commune souhaite mettre en adéquation son plan de zonage au regard de la nouvelle classification du code de la voirie, afin de permettre la mise en œuvre de projets autorisés dans les marges de recul (extensions ou installations) dans des conditions plus favorables.

C'est pourquoi il est proposé de mettre à jour le plan de zonage du PLU pour adapter les marges de recul désormais applicables à la fois pour le tracé actuel de la RD795 et pour l'emplacement réservé n°11. Cette mise à jour sera effectuée dans le cadre de la modification n°3 du PLU.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de mettre à jour le plan de zonage du territoire dans le cadre de la modification n°3 du PLU afin que les marges de recul applicables à la RD 795 et à l'emplacement réservé n°11 soient mises en adéquation avec la nouvelle classification du code de la voirie départemental
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la procédure de modification.

2 - LOTISSEMENT LA BRECHE BILLY - VENTE DU LOT N° 3

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 3 à Monsieur RUQUAY Thomas et Madame BILLOT Malauray au prix de 540 m² x 70 € = 37 800 € TTC.

3 - DM N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des modifications comptables pour la récupération de la TVA 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative n° 1 du budget assainissement.

4 - DYSFONCTIONNEMENT STATION D'EPURATION - SAISIE DU TRIBUNAL

Considérant le constat d'achèvement des travaux de la station d'épuration avec réserves en date du 6 avril 2016, Considérant la non-conformité de la station d'épuration suite aux analyses,

Considérant qu'il importe d'introduire une requête en référé auprès du Tribunal administratif pour demander la désignation d'un expert et définir l'objet de sa mission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à agir en justice dans le cadre de cette affaire et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5 - EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DE LA VALLEE

Présentation de l'étude sommaire réalisée par le SDE.

ESTIMATION DES TRAVAUX	RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	
	DÉPENSES	RECETTES
MONTANT H.T. RÉVISÉ ET ARRONDI	56 900.00 €	
T.V.A.	11 380.00 €	
MONTANT TTC	68 280.00 €	
SUBVENTIONS ET PART FINANCIERES		
MONTANT SUBVENTIONNABLE AU TAUX DE 80 %		45 520.00 €
MONTANT DES SUBVENTIONS		45 520.00 €
TVA AVANCÉE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE (À LA CHARGE DU BÉNÉFICIAIRE)		11 380.00 €
TOTAL DES RECETTES		68 280.00 €
RESTE À CHARGE DU BÉNÉFICIAIRE	11 380,00 €	

Après étude de l'estimatif, reste à la charge de la Commune 11 380.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser les travaux d'effacement des réseaux de la rue de la Vallée,
- demande au SDE de faire réaliser une étude détaillée de ce secteur comprenant les trois parties suivantes :
 - effacement du réseau électrique,
 - remplacement des appareillages d'éclairage public (éventuellement réalisés par la commune),
 - génie civil du réseau téléphonique.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE SALLE ASSOCIATIVE POUR LA LECTURE PUBLIQUE AU TITRE DU FST

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2018-09-45 prise par le conseil Municipal approuvant les offres, attribuant les lots aux entreprises et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif à l'extension de l'école et à la création d'une salle associative pour la lecture publique. Le montant de ce marché s'élève à 615 003,29 € HT.

L'un des axes dans le cadre du FST étant les solidarités territoriales pour des travaux de salles communales à usage d'animation, il est possible de solliciter un concours.

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la création d'une salle associative pour la lecture publique, sachant que ces travaux représentent 21.84 % du projet global. (voir tableau) Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet tel que présenté ;
- valide le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite une aide financière au titre FST ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
ETUDES	13 696,67 €	CONTRAT DE RURALITE	55 546,00 €	29,38 %
ACQUISITION DECONSTRUCTION	27 893,35 €	FST	68 075,31 €	36,00 %
		TIL	3 276,00 €	1,73 %
TRAVAUX	140 956,08 €	AUTOFINANCEMENT	62 200,79 €	32,89 %
EQUIPEMENTS	6 552,00 €			
TOTAL	189 098,10 €		189 098,10 €	100%

7 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE PATEAU MULTISPORTS ET D'AIRE DE JEUX AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

Madame Sylvie Commereuc et Monsieur Olivier Bourdais présentent le projet de création d'une aire de jeux et d'un plateau multisports. Cet ensemble sportif porte sur la composition suivante :

une aire de jeux avec deux structures (une enfant et une ado), un nid d'oiseau, un jeu à ressort, un pour l'équilibre et une tyrolienne ;

un terrain multisports de 30 m x 15 m environ pour la pratique du football, basketball, volleyball, badminton, ... entouré d'une piste extérieure double pour la course à pied et l'apprentissage du vélo.

Il est prévu que les travaux démarrent au printemps 2019 pour une durée de six mois.

Les objectifs visés sont :

- apporter une offre de loisirs sportifs pour tous et redynamiser le complexe sportif existant ;
- développer les activités ludiques et sportives proposées par le centre de loisirs et les écoles ;
- prévenir les comportements à risque des jeunes par la diversification de l'offre de loisirs sportifs attractifs ;
- contribuer à l'éducation à la santé, pour toutes les catégories d'âge, par la pratique du sport ;
- favoriser le maintien du lien social par la création d'un lieu convivial de rencontres intergénérationnelles et par le soutien du tissu associatif local.

L'une des priorités fixées dans le cadre du programme LEADER étant la consolidation de l'offre sportive, il est possible de solliciter un concours financier.

Madame Sylvie Commereuc et Monsieur Olivier Bourdais présentent le plan de financement du projet :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
PLATEAU MULTISPORTS	80 000.00 €	LEADER	100 000.00 €	44.00 %
AIRE DE JEUX	79 000.00 €	FST	81 828.00 €	36,00 %
PLAN TOPOGRAPHIQUE + BUREAU D'ETUDES	10 800.00 €	AUTOFINANCEMENT	45 472.00 €	20.00 %
TERRASSEMENT	50 000.00 €			
MOBILIER URBAIN	7 500.00 €			
TOTAL	227 300.00 €	TOTAL	227 300.00 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve le projet tel que présenté ;
valide le plan de financement ci-dessus ;
sollicite une aide financière au titre du programme LEADER ;
autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE

PATA 2018 SUR VOIRIE COMMUNALE

Suite au courrier transmis par le Syndicat des Eaux de Beaufort informant du remplacement de toutes les canalisations d'eau potable du lotissement de Beuregard dans six mois à un an, le conseil municipal décide de ne réaliser le point-à-temps qu'en campagne.

Séance du 12 Novembre 2018

1 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT ST MICHEL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel.

2 - STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MT-ST-MICHEL - MODIFICATION

CONSIDERANT tout d'abord, conformément à l'article L.5214-23-1 du CGCT qui dresse le nombre et la liste des compétences éligibles pour bénéficier d'une bonification de la dotation d'intercommunalité, à savoir 8 compétences sur 12, la proposition de restituer à la commune de Pleine-Fougères la compétence Maison de Services Au Public (MSAP),

CONSIDERANT d'autre part qu'il convient de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, notamment s'agissant :

- de la compétence obligatoire « Actions de développement économique » au titre de l'item « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », en précisant l'intérêt communautaire tel que défini par la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 novembre 2017, à savoir : la mise en place et l'animation d'un observatoire du commerce local,
- des compétences optionnelles :
 - « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », en précisant l'intérêt communautaire, tel que défini par délibération du

Conseil Communautaire en date du 26 avril 2018, à savoir : l'exclusivité de la voie pour desservir l'équipement ou le site communautaire,

- « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » avec la restitution à la commune de Pleine-Fougères de la Gallo'rhèque (médiathèque)

- de la compétence facultative « Coordination du réseau des bibliothèques et médiathèques », afin d'inclure l'acquisition du fonds documentaire à venir,
- CONSIDERANT** que les communes membres de la Communauté de communes, doivent se prononcer sur le projet de statuts modifiés de l'EPCI.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal avec une objection sur la compétence soutien au tissu associatif, décide :

D'APPROUVER, les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mt-St-Michel tels que ci-dessus précisés.

3 - COMPETENCE LECTURE PUBLIQUE - EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le rapport de la CLECT, dûment réunie le 19 Septembre 2018, relative à l'évaluation du transfert de charges de la compétence Lecture publique,

4 - COMPETENCES GEMAPI ET PISCINE - EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le rapport de la CLECT, dûment réunie le 19 Septembre 2018, relative à l'évaluation du transfert de charges des compétences GEMAPI et piscine.

5 - COMPETENCE VOIRIE - EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le rapport de la CLECT, dûment réunie le 19 Septembre 2018, relative à l'évaluation du transfert de charges de la compétence Voirie,

6 - RAPPORT ANNUEL 2017 DU SDE 35 :

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente

au Conseil municipal le rapport d'activités 2017 du Syndicat Départemental d'Electrification.

Le Conseil municipal en prend acte. Le rapport est consultable en mairie.

7 - LOTISSEMENT LA BRECHE BILLY - ANNULATION VENTE LOT N° 15

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du désistement de M. LEBARBIER Brendan et Mme LE MEURLAY Marine pour le lot n° 15 du lotissement de la Breche Billy.

Le Conseil municipal décide d'annuler la délibération n° 2018-02-15 autorisant la vente du lot n° 15 à M. LEBARBIER Brendan et Mme LE MEURLAY Marine.

8 - LOTISSEMENT LA BRECHE BILLY - VENTE LOT N° 15

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande d'acquisition du lot n° 15 d'une superficie de 515 m² par Monsieur et Madame BRIAND Kévin et Armony domiciliés 6, rue du Courtil à SAINT-MALO.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 15 à Monsieur et Madame BRIAND Kévin et Armony au prix de 515 m² x 70 € = 36 050 € TTC.

9 - LOTISSEMENT LA BRECHE BILLY - VENTE LOT N° 1

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande d'acquisition du lot n° 1 d'une superficie de 625 m² par Monsieur VILLARD Ludovic et Madame CORNIET Stéphanie domiciliés 6 Le Bignon à BAGUER-MORVAN.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 1 à Monsieur VILLARD Ludovic et Madame CORNIET Stéphanie au prix de 625 m² x 70 € = 43 750 € TTC.

10 - DEVIS ATEC

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis de l'entreprise ATEC pour deux missions de maîtrise d'œuvre :
- Aménagement de la rue de la Vallée et création d'équipements de sécurité rue du Commandant Lecossois RD 119 pour un montant de 7 500.00 € HT ; pour ce projet, ATEC propose un nivellement topographique en option pour 875.00 € HT.

- Aménagement du complexe sportif avec la création d'un terrain multisports, d'une aire de jeux et d'un parking pour 11 000.00 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

accepte les devis de l'entreprise ATEC d'un montant de 8 375.00 € HT pour la voirie et de 11 000.00 € HT pour le complexe sportif ;
autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

11 - REDEVANCE GRDF 2018

Suite au courrier transmis le 20 septembre 2018, nous faisant part d'une anomalie dans leur base de données, il s'avère que le calcul annoncé précédemment est erroné. Après correction de la formule, le nouvel état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France pour l'année 2018 est le suivant : RODP 2018 + ROPDP 2018 = 315 € + 102 € = 417 €

Le Conseil municipal fixe à 417 € le montant total des redevances RODP et ROPDP pour 2018 et demande à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recette au C/70323 qui sera transmis à GRDF.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-09-55 du 04/09/2018.

12 - TARIF ASSAINISSEMENT PART COLLECTIVITE

Considérant le résultat excédentaire de l'exercice 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le maintien de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le tarif assainissement applicable pour la Commune, soit :

part fixe assainissement : 12 € par semestre ;

part variable : 1.21 € le m3.

13 - TARIF LOCATION SALLE DU GRAND VERGER POUR L'ASSOCIATION BAYE DANSES TRAD

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de l'Association Bayé Danses Trad sollicitant la baisse du tarif de location de la salle du Grand Verger utilisée deux fois par mois en dehors des vacances scolaires pour la danse bretonne.

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de la salle des loisirs est gratuite pour toutes les associations et qu'un prix pour la location de la salle du Grand Verger par la danse bretonne a été fixé par délibération n° 2017-05-47 en date du 23/05/2017 comme suit :

60 € sans chauffage ;

90 € avec chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de location de la salle du Grand Verger pour l'association Baye Danses Trad tels que fixés précédemment, soit :

60 € sans chauffage ;

90 € avec chauffage.

14 - COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES - DESIGNATION D'UN DELEGUE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU) en 2019. Il indique en outre qu'à compter du 1er janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existera plus : seul le

Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune.

En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une commission de contrôle sera chargée de statuer. Cette commission sera composée :

d'un délégué du Préfet

d'un délégué du tribunal

d'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Après lecture du tableau du Conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Nelly QUEMERAIS, déléguée communale au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1er janvier 2019.

15 - FIXATION D'UN TARIF D'ENLEVEMENT ET DE NETTOYAGE DES DEPOTS SAUVAGES REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

CONSIDERANT qu'il est constaté des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toutes natures portant atteinte à la salubrité et à l'environnement,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel met à disposition des habitants un service de collecte de leurs ordures ménagères et une déchetterie pouvant recevoir déchets verts, encombrants et autres objets,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre dans les limites de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique,

CONSIDERANT que l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ont un coût pour la commune,

CONSIDERANT qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsque celui-ci est identifié,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

FIXE à 75 € le tarif des frais liés à l'enlèvement et le nettoyage de tout dépôt sauvage ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget, chapitre et article concernés.

QUESTIONS DIVERSES TRAVAUX ECOLE ET BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la route est maintenant fermée ce qui engendre des problèmes de circulation pour les poids lourds et le transport scolaire ainsi qu'un encombrement du parking de l'école. La Région a informé la mairie qu'elle va tester le

passage des bus par le lotissement des Chênes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal la liquidation judiciaire de la société Breizh Sarazin, attributaire du lot 8 - carrelage, faïence. Une demande est envoyée au liquidateur pour qu'il confirme la non-reprise du marché et délie la commune de son contrat avec l'entreprise. Une nouvelle mise en concurrence sera donc nécessaire.

CHEMIN DE VAUGIRARD

M. Cyril ROME rappelle au Conseil municipal que la commune n'entretient plus le chemin de Vaugirard s'agissant d'un terrain privé. Il donne lecture d'un courrier du propriétaire du chemin qui demande la rétrocession du terrain à la commune en accord avec les utilisateurs du chemin titulaires d'un droit de passage.

Considérant les frais d'entretien, le Conseil municipal ne souhaite pas la rétrocession du chemin de Vaugirard.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'enquête complémentaire demandée par la DREAL pour la modification du PLU. Le délai de trois mois pour étudier le dossier se terminait le 10 novembre 2018. En fin de journée, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) de Bretagne a publié une information mentionnant l'absence d'observation car elle n'a pas pu étudier le dossier dans le délai imparti.

La procédure se poursuit par la consultation des personnes publiques associées et la demande d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal pour une enquête publique en décembre.

ÉTAT CIVIL

Naissances en 2018

13 naissances dont une depuis le dernier bulletin

Romane BETEND	née le 05 Décembre 2017 (16, la Ville Arthur)
Aya BAGHDADI	née le 22 Janvier (1, rue du Petit Jardin)
Iaël BANCHE	né le 08 Février (2, rue du Grand Jardin)
Léia TRUFFLET	née le 17 Février (5, impasse du Clos Hurel)
Vratko VIZNER	né le 09 Avril (Maldent)
Télio THOMAS	né le 14 Mai (15, du Général de Gaulle)
Irlande VANNIEUWENHUYZE	née le 24 Mai (1, les Rochers)
Paul MORANDEAU	né le 12 Juillet (3, le Bois Gautier)
Soraïa ROBIDOU	née le 16 Juillet (9, la Péhollière)
Aria LECHARPENTIER	née le 23 Août (10, la Basse Butte)
Liam ROUAULT	née le 22 Septembre (13, la Morinais)
Ambre RUQUAY	née le 08 Novembre (17, rue des Chênes)
Raphaël SOUDIER	né le 19 Novembre (4, bis rue du Clos Fresnais)

1 Parrainage Civil

Tibalt REGNAULT	le 29 Décembre (1, les Chapelles)
-----------------	-----------------------------------

Noces d'or (depuis le dernier bulletin)

M. et Mme Jean-Paul et Marie-Annick BOURDAIS	le 14 Avril
M. et Mme Joël et Yvette GODMENT	le 19 Mai

Décès 2018

42 décès et 6 transcriptions de décès ont été enregistrés en 2018 dont ceux énumérés ci-dessous

Marie QUEVERT née PICHON	décédée le 01 Janvier (94 ans) – 2 Chemin du Héron
Denise CHAUVIERE	décédée le 07 Mai (79 ans) – 2 Chemin du Héron
Alphonse CHAUVVAUX	décédé le 19 Mai (83 ans) – 5, impasse des Grandes Cours
Michel POUSSIN	décédé le 30 Juin (81 ans) – 1, allée des Rosiers
Claude CHRETIEN	décédé le 26 Août (77 ans) – 31, rue des Mimosas
Bruno MABILE	décédé le 12 Septembre (45 ans) – 2, Launay Blot
Thierry AUBRY	décédé le 29 Septembre (53 ans) – 10, Allée des Rosiers
Marie REAULT née LEMONNIER	décédée le 16 Octobre (84 ans) – 5, la Touche
Germaine JOURDAN	décédée le 29 Octobre (94 ans) – 2 Chemin du Héron
René JOUBERT	décédé le 9 Décembre (93 ans) – 10, la Basse Dibois

Mariages 2018

5 mariages ont été célébrés en 2018

Violaine DESNOS et Ludovic THEBAULT	le 19 Mai
Sylvaine DUROS et Sébastien HUSSON	le 23 Juin
Coralie RIDOU et Frédéric CASACA	le 23 Juillet
Pauline HARREAU et Vincent MOUTON	le 04 Août
Amélie ROME et Christophe DENIZET	le 25 Août

Pacs

Le pacte civil de solidarité (**Pacs**) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent rédiger une convention (une seule pour le couple). Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains documents.

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à la Mairie de votre domicile, soit à un notaire.

9 PACS ont été enregistrés en 2018 dont ceux énumérés ci-dessous.

Priscillia HODEBERT et Emmanuel BOUAISSIER
Safia CLAUDI et Jérémy ROBIDOU
Laurie LEBRET -- LEBEAU et Adrien LE GUILLY-AUFFRET
Charline BOURDAIS et Kévin LECHARPENTIER
Marine COUVERT et Florian LAURENT
Camille LAUNAY et Jérémy SOUDIER
Marina BERNARDO et Dylan THOMAS
Géraldine LEBRET et Florian REGNAULT

La Fête des Mères

30 Naissances Baguerroises en 2016 et 2017

Afin qu'elle soit mieux fréquentée par les parents, la fête des Mères est, depuis quelques années, organisée tous les 2 ans par la municipalité.

Dimanche 27 mai 2018, la municipalité a renouvelé la tradition de convier les familles ayant connu un heureux évènement en 2016 et 2017, période durant laquelle la commune a enregistré les naissances de trente enfants (**18 filles et 12 garçons**)

La cérémonie a donné lieu à un beau tableau de famille, ayant permis à Monsieur le Maire Jean-Paul Erard, de féliciter les parents présents.

Plus particulièrement les mamans qui ont eu le plaisir de recevoir un bouquet de fleurs, et chaque enfant a reçu un cadeau personnalisé brodé par Mme Brachert, installée sur la commune ainsi que de petits cadeaux.



Permis de construire accordés depuis le dernier bulletin

(à l'exception des permis de construire modificatifs)

2017

LE MAUX Fabien et NOISIER Julie	18, rue de la Brèche Billy	Construction d'une maison individuelle
SCI NIVALPAUVI	26, rue de la Brèche Billy	Construction d'une maison individuelle
COMMUNE DE BAGUER-MORVAN	Place de l'Eglise	Extension de l'Ecole Publique et construction d'une bibliothèque

2018

20 PC de déposés dont ceux accordés énumérés ci-dessous
ainsi que 20 Déclarations Préalables et 55 Certificats d'Urbanisme

SCI Le Clos Chapelle	ZA La Roche Blanche	Agrandissement d'un bâtiment artisanal
POTIER Serge et Nathalie	4, la Quéhannière	Transformation d'une grange en logement
THEBAULT Ludovic	8, ruelle du Lavoir	Construction d'une maison d'habitation
ROME Mickael	Les Cours Paris	Extension d'un hangar agricole
BERTEL Arnaud et Typhaine	10, rue de la Brèche Billy	Construction d'un garage
TROUVE Julien et DAHIREL Lucie	5, la Moignerie	Extension d'une habitation
JOUAN Marie-Noëlle	2, les Rochers	Construction d'un préau et d'une partie cloisonnée
GRAVIER Michel et Nicole	1, impasse Basse Rue	Reconstruction à l'identique d'un bâtiment annexe après sinistre
ROBIDOU Jérémy et CLAUDI-BOHUON Safia	9, la Péhollière	Extension d'un bâtiment à usage d'habitation
EARL La Ferme Neuve	La Ferme Neuve	Construction d'une stabulation
LEGOFF Yvon et Dominique	10, rue du Muguet	Extension de l'habitation
NOUN Nora et QUEMERAIS Caroline	8, rue de la Brèche Billy	Construction d'une maison individuelle
PICHON Aurélien	Le Frèche	Construction de 2 poulaillers label de Janzé
BRUNO Mathilde	14, rue de la Brèche Billy	Construction d'une maison individuelle
RUQUAY Thomas et BILLOT Malauray	6, rue de la Brèche Billy	Construction d'une maison individuelle

Veillez noter que les taxes suivantes seront exigées à l'issue de l'obtention d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable dès création d'une surface taxable :

- Taxe d'Aménagement part communale, taux 3% et Taxe d'Aménagement part Départementale, taux 1.85%
- Le versement de l'ensemble se fera en deux fois auprès du Trésor Public : une première fois dans les 12 mois après l'accord du PC ou de la DP, une seconde dans les 24 mois après l'autorisation de construire.
- Le versement s'effectue en une seule fois dans les 12 mois dès lors que le montant de la taxe ne dépasse pas 1500 euros.
- Redevance d'Archéologie Préventive, taux 0.40% exigible en une seule fois

Pour tout raccordement à l'assainissement collectif :

Participation pour l'Assainissement Collectif, délibération 2012-07-51, exemple pour une habitation unifamiliale 1000 euros.

Extension Ecole Publique et création bibliothèque

Un projet qui se concrétise

Comme annoncé et présenté lors des vœux le 6 Janvier 2018, ce projet décidé par la municipalité est en cours de réalisation.

Toutes les phases administratives, longues, fastidieuses, compliquées sont désormais terminées au terme d'une année de travail (Permis de Construire, commission de sécurité, appel d'offres, analyse des offres, choix des entreprises, signature des marchés....).

Merci au personnel administratif et technique de la commune pour leur implication dans ce dossier.

Les travaux ont démarré par la démolition de l'ancien bâtiment au cours du mois d'août après un désamiantage par une entreprise spécialisée.

Puis terrassement en Octobre et Gros oeuvre en Novembre-Décembre 2018
Le planning que nous nous étions fixé est respecté, comme le montant des travaux (voir délibération du Conseil Municipal en date du 24/09/2018).

Fin des travaux prévus en Septembre 2019 pour une mise en service en fin d'année 2019.



Départ en retraite de Thérèse DELANOË, Secrétaire Générale des Services



C'est le Samedi 27 Octobre 2018 que la municipalité a organisé une cérémonie pour le départ en retraite de **Mme Thérèse Delanoë**.

Le Maire Jean-Paul Erard a rappelé le parcours professionnel de Mme Delanoë, dont **29 années au secrétariat de la mairie** de Bagger-Morvan.

Pendant ces 29 années, Thérèse Delanoë a connu 3 Maires (E Favron, J Gardan, JP Erard), 11 Adjointes et 41 Conseillers Municipaux.

Au cours de ces 29 années Thérèse a connu mais aussi participé à **l'évolution de la commune**

(lotissements, salles polyvalentes, rénovation de l'école publique, atelier municipal)

et vécu l'évolution du métier de Secrétaire de mairie (règlementation, ordi-

nateurs, dématérialisation)

« Pendant ces 29 années vous avez su faire équipe avec les élus, chacun à sa place, chacun à son poste, vous avez su exécuter ce que l'on vous demandait et aussi parfois nous rappeler ce qui pouvait ou non être fait. Vous avez été une secrétaire discrète, mais aussi **autonome, organisée, dynamique** Les adjectifs ne manquent pour résumer votre **brillante carrière professionnelle**.

Au nom des Adjointes, des conseillers municipaux et au nom de la commune, **Merci pour le travail** que vous avez accompli pour la commune de Bagger-Morvan et nous vous souhaitons une longue et très bonne retraite. »



Séverine JAMOTEAU, Nouvelle secrétaire de mairie

Suite au départ en retraite de Madame Thérèse Delanoë, **Madame Séverine Jamoteau** a pris ses fonctions à la mairie de Bagger-Morvan le 1er **Septembre 2018**.

Secrétaire de mairie en Mayenne depuis 2011, elle connaît le fonctionnement d'une mairie et **maitrise parfaitement** tout le travail administratif d'une secrétaire de Mairie.

Nous lui souhaitons une très bonne adaptation avec ses collègues qui l'ont déjà très bien intégrée et avec les élus bien sûr.

C'est avec le **sourire** et **professionnalisme** qu'elle vous accueillera.



Journée Prévention Routière

Les élèves des CM2 des deux écoles de la Commune ont suivi une formation à la sécurité routière, une opération menée à l'initiative de la Commune de Baguer-Morvan en collaboration avec la gendarmerie nationale. L'objectif principal était de leur faire **prendre conscience des dangers de la route**.

De la priorité à droite au respect au piéton, de la circulation à vélo avec casque, les élèves ont toutes les clés en main pour circuler de **façon responsable**.

Dans un premier temps, une série de tests théoriques, test du code

de la route, a permis de contrôler leurs connaissances des règles qui régissent la circulation routière. Le but étant de compléter ou de rectifier les acquis, de les accroître ou de les perfectionner.

Puis ensuite dans la salle des sports, un exercice pratique, qui **réclame une certaine maîtrise de la pratique du vélo**, était proposée aux écoliers sur un parcours d'obstacles symbolisant la route, mis en place par l'adjutant Foliot, du groupe de gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, avec à la fin de la séance, l'**obtention du permis vélo**.



Arbre de Noël

réunissant le personnel communal, le personnel du SAAD CCAS et leurs enfants autour d'un goûter de Noël

Dispositif Argent de Poche C'est dans la Poche ! 2^e édition

7 jeunes (4 garçons et 3 filles) de 17 ans se sont inscrits au « **Dispositif Argent de Poche**. »

Durant 3 semaines en Juillet 2018, les adolescents en équipe de 2 se sont succédés afin d'accomplir leur mission à savoir :

- Tâches ménagères : dans les salles, la cantine, l'école, la bibliothèque, les archives, les bureaux de la mairie...
- Au service technique : entretien des espaces verts, des locaux, des espaces publics, à des tâches tels que le désherbage, le nettoyage des équipements urbains, les travaux de ponçage, de peinture...
- L'intérêt porté à ce dispositif étant de permettre aux jeunes : d'être acteur de ses temps libres et de lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité.
- De contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie ;



- D'appréhender le monde du travail par la découverte des notions telles que le travail en équipe, la notion d'argent, les règles à respecter, les techniques de travail.
- Une approche de la citoyenneté.
- D'améliorer les échanges entre jeunes et adultes.

Ayant rempli leur engagement, chaque jeune s'est vu repartir avec 75 euros « **dans la poche** » **À renouveler, peut-être pour l'ÉTÉ 2019...**

Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve

Succès pour la 2^e édition du Marché des Créateurs à la Maison Saint-Thomas-de-Villeneuve

Samedi 29 septembre 2018, sous un soleil automnal très agréable, le **Marché des Créateurs** au sein du parc de la maison Saint-Thomas-de-Villeneuve, a une nouvelle fois remporté un vif succès. Les résidents et les familles ont eu l'honneur cette année de pouvoir échanger avec le député, **Monsieur Gilles Lurton**, ainsi que **Monsieur le Maire** qui ont répondu à l'invitation.

Les visiteurs ont pu découvrir, sous les sons de l'accordéon du jeune musicien **Alexis Moubèche**, les produits artisanaux de plusieurs exposants locaux. Il y en avait pour tous les goûts : **confiture, peinture, tricot, crochet, couture, crêpes**.... Lors de ce marché, les résidents de l'EHPAD et de l'USLD, acteurs de l'événement, ont également exposé

leurs créations : cartes en 3D, tableaux réalisés tout au long de l'année mais aussi exposition de photographies.

Tous les professionnels de l'établissement présents le jour de l'événement se sont ainsi mobilisés avec **les familles** et **les bénévoles** pour réussir cet événement convivial dont l'objectif premier est de **lutter contre l'isolement chez les personnes âgées**. En favorisant l'ouverture sur l'extérieur, en créant du lien entre les résidents et les visiteurs, ce marché a une nouvelle fois permis de mettre en valeur de nombreux talents et de passer un agréable moment tous ensemble.



Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Noces de Platine et de Palissandre



Grande fête chez les Soeurs de Saint Thomas de Villeneuve à la Communauté de Baguer-Morvan le samedi 20 octobre 2018. Mère Jean Claude fêtait ses 65 ans de Vie Religieuse et Soeur Louis Marie fêtait ses 70 ans de Vie Religieuse.

Plus qu'un anniversaire, on parle de « **Jubilé** » au sens donné dans la Bible : « **Une année sainte pour relire le chemin parcouru, pour ressourcer son engagement en renouvelant ses vœux ! Comme un re-nouveau, un re-départ !** »

Dans la joie, nous étions donc réunis pour faire mémoire des nombreuses années durant lesquelles le Seigneur a fait route avec nos deux soeurs. Jour de grande fête en présence de **Mère Anna** venue du Sénégal et de **Mère Brigitte** venue du Togo, Assistantes de la Mère Générale des

Soeurs Hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve. Les **Soeurs des Communautés de Bretagne** étaient présentes ainsi que les **Soeurs de Rillé du Vivier sur Mer**. La Messe d'Action de Grâces était présidée par le Père Thierry SIMON, Curé de la Cathédrale de Dol de Bretagne, entouré du Père FOLLIGNE, Aumônier de la Maison Saint Thomas de Villeneuve de Baguer, du Père DEMION, Aumônier de la Maison Saint Thomas de Villeneuve de Bain de Bretagne et du frère de Mère Brigitte. Les familles de nos deux jubilaires étaient présentes ainsi que la Direction de la Maison HSTV de Baguer sans oublier les amis de la Communauté, la Municipalité et les baguerrois.

Après l'Eucharistie, un verre de l'amitié nous réunissait à la Salle du Grand Verger suivi du **repas fraternel**.

Soeur Louis Marie est entrée à Saint Thomas de Villeneuve en 1946. Elle prononce ses premiers vœux en 1948 et après quelques années passées à Bécherel, elle arrive en 1955 à Baguer-Morvan comme enseignante. Aujourd'hui à la retraite, elle est encore bien active puisqu'elle fleurit la chapelle et l'oratoire, elle joue de l'harmonium tous les dimanches à la Chapelle et à l'Eglise de Baguer-Morvan où l'on lui fait appel aussi pour les cérémonies de mariage et d'enterrement. Elle anime aussi l'équipe liturgique et bien d'autres services encore.

Mère Jean Claude est entrée dans la Congrégation en 1951 à la Maison Mère de Neuilly sur Seine. En 1953, elle prononce ses premiers vœux. Infirmière Diplômée d'Etat, elle exerce au Centre Hospitalier du Havre, à l'hôpital de Dinan, Laigle, Neuilly, Noyon, toujours en chirurgie, en salle d'opération. De 1979 à 1988, responsable de la formation des Novices qui se préparent à la vie religieuse. Puis Sainte Suzanne dans la Mayenne et Rome dans une Maison d'Accueil des pèlerins avant d'arriver à Baguer en 2002. Aujourd'hui, Mère Jean Claude rend encore de nombreux services dans l'ombre mais toujours aussi efficaces.

Nous leur souhaitons Bonne longue route encore parmi nous.

Ecole Privée Saint Thomas de Villeneuve

Nos élèves ont repris le chemin de l'école depuis maintenant plusieurs mois. Dans nos **six classes**, les habitudes de travail sont à présent ancrées et permettent d'avancer sereinement dans les apprentissages. Les journées de l'enfant se partagent entre les « fondamentaux » qui constituent l'essentiel de leur travail (français et mathématiques) et des matières dites d'éveil qui leur permettent de découvrir le monde qui les entoure, de s'initier **aux arts et à la culture**.

Chaque année, plusieurs sorties et interventions pédagogiques sont proposées. Il s'agit toujours de conforter **un apprentissage** ou bien de **lancer un nouveau projet pédagogique**.

Pour cette année scolaire, nous avons déjà participé **au festival des Gallo-pins** (théâtre) de St Jouan des Guérets. Une intervention sur les 5 sens a été également réalisée. Les élèves de la petite section au CP iront **aux jardins de Brocéliande** une journée au printemps poursuivre ce travail sensoriel.

Les CP CE1 iront deux jours (avec nuitée) en **forêt de Brocéliande** pour un travail axé sur les contes et légendes de Bretagne. Musique avec l'école de musique de Dol de Bretagne et Arts plastiques avec Morgan Etes, plasticienne, sont également au programme de leurs apprentissages.

Pour toute l'école, une rencontre fantastique a eu lieu il y a quelques semaines. Le **skipper Nils Boyer** est venu se présenter aux élèves et présenter son projet, la route du rhum. Un moment d'échange particulièrement intéressant avec ce navigateur passionné. Nous aurons peut-être la chance de le revoir quand il reviendra en métropole ...

Nos élèves de CE2, CM1 et CM2 feront du sport ! Ils **participeront aux jeux régionaux de l'Ugèsel** (union sportive de l'enseignement catholique) le 18 juin, avec des écoles de toute la région Bretagne. Ils feront également de la voile, 6 séances d'optimist sont programmées en fin d'année. **Une journée à Rennes** est à l'étude (visite de la ville

et du musée des Beaux-Arts). Les CM2, comme chaque année, passeront une **journée à Jersey**, offerte par l'association de parents d'élèves.

C'est encore une belle année, **riche en projets** qui s'annonce. Nous vous souhaitons à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Sylvie DUROCHER, chef d'établissement et l'ensemble de l'équipe pédagogique des écoles St Thomas de Baguer-Morvan et Sacré-Coeur de Roz-Landriev.



OGEC Ecole Saint Thomas de Villeneuve

Cette année encore, de nouvelles familles sont venues scolariser leurs enfants dans notre école, bienvenue aux nouveaux élèves. L'équipe OGEC remercie la directrice, les enseignantes et le personnel non enseignant pour la qualité de leur accueil et de leur enseignement. Joyeuses fêtes et bonne année à tous.

L'équipe OGEC

APEL – Ecole Saint Thomas de Villeneuve

L'Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre de l'Ecole St Thomas de Villeneuve a démarré sa nouvelle année 2018-2019 avec une équipe renforcée de nouveaux membres concrétisant de nouvelles idées de projets dans la continuité des équipes précédentes.

Bilan 2018 :

Tout au long de l'année, l'APEL a organisé plusieurs actions :

- **Vente de gâteaux** à l'école.
- **Repas** sous les couleurs des Iles.
- **Journée festive de Noël** avec sa traditionnelle photo du père Noël et tirage au sort des bourriches d'huitres.
- **Vide-grenier** du printemps à la salle des sports.
- **1ère édition d'une chasse à l'oeuf** dans le beau jardin de l'école de Roz-Landriev.
- **Semaine du cirque** très appréciée par les enfants des deux écoles, (Roz et Baguer), organisée avec l'OGEC. (un montage vidéo de cet événement a été mis à disposition aux parents).

Nous remercions à ce titre, Mélanie Lecoulan, Safia Bohuon Claudy et Loïc Gouablin pour leur engagement dans l'APEL.

Calendrier de l'année 2018-2019

- **Nouveauté** : L'organisation d'une vente de calendrier de l'Avent en chocolat.
- Le vendredi 21 décembre : journée de Noël (photo père Noël et bourriche d'huitre)
- Le dimanche 17 mars aura lieu notre traditionnel vide-grenier. Nous proposerons comme l'année précédente des emplacements extérieurs en espérant le soleil.
- Le dimanche 7 avril, vers 11h, les 2 APEL réunies (Roz et Baguer) s'unissent pour une chasse à l'oeuf conclue par un barbecue convivial. (galettes/saucisses).
- **Nouveauté** : La vente de tabliers de cuisine à l'occasion de la fête des mères en mai (dessin du bonhomme de chaque élève).
- En juin, l'APEL se joint à l'OGEC pour le Spectacle-Kermesse qui clôturera l'année.
- Pour le plaisir des enfants, avec l'aide des parents, nous renouvelerons les ventes de gâteaux tout au long de l'année.

Pourquoi toutes ces actions ?

Toutes ces actions n'ont qu'un seul but : **contribuer à financer les sorties scolaires**, (Jersey pour les CM2, stage

de voiles, journée de rencontre sportive, sorties Zoo, spectacles,...), **les besoins matériels et pédagogiques** selon les besoins de l'équipe enseignante, (nouveaux vélos, tableau,...). Et ce, au profit de **toutes les familles**.

Merci à l'équipe enseignante, toutes les familles et personnes aidants aux manifestations de l'APEL ainsi qu'à la Mairie de Baguer pour son soutien. Toute l'équipe de l'APEL souhaite une Belle année 2019 remplie de projets pour tout à chacun !

Voici le nouveau bureau :



Présidente : Julie Madi
 Vice-Présidente : Céline Deniaud
 Trésorier : Sébastien Laurent
 Trésorière adjointe : Magalie Le Han
 Secrétaire : Typhaine Bertel
 Secrétaire adjointe : Léila Boiseaubert
 Les membres : Soizic Douabin (Référénte courrier), Pascal Fauveau, Nadine Pichon, Tiphaine Desgues, Angélique Hermessan, Pascale Bétend, Violaine Thébault, Pascaline Lemarchand, Rolande Gouablin, Mylène Duval

Ecole Publique Vincent Van Gogh

Une rentrée toujours **très ensoleillée** à l'école Vincent Van Gogh. Nous avons le plaisir cette année d'ouvrir une nouvelle classe et d'accueillir pour cela Madame Gézéquel. Elle a pris en charge les élèves de CM1 et CM2. Madame Duprey encadre les CE1-CE2. Madame Landais s'occupe des CP du lundi au jeudi. Le vendredi, c'est Madame Le Rest. En maternelle, Monsieur Ambroise remplace Madame Prigent pour cette année avec les TPS-MS. Il est toujours accompagné de Madame Anne-Dit-Lever. Et les PS-GS sont avec Madame Poitou, sauf le jeudi, jour de décharge de direction. C'est alors Madame Le Rest qui est en classe. Madame Erhart assiste les deux enseignantes dans ce groupe.

Une grande surprise attendait les enfants à la rentrée. L'ancienne boucherie a été démolie ce qui nous a ouvert une nouvelle perspective sur le centre du bourg. Mais le spectacle le plus captivant reste bien sûr les travaux dont les enfants suivent l'avancée avec assiduité. Cela nous permet de développer un nouveau champ de vocabulaire. Une maîtresse reste une maîtresse ! Et si ces nouveaux voisins sont parfois un peu bruyants, la seule pensée du nouveau bâtiment qui doit voir le jour nous fait presque apprécier les bruits de tractopelle. Toute l'équipe est très reconnaissante envers la commune pour cet investissement qui va continuer à considérablement améliorer les conditions de scolarisation des enfants de Bagger Morvan.



En classe, cela nous permet de comparer les **techniques de construction** actuelles à celle des châteaux forts. **Notre thème cette année étant le Moyen-Age.** Les grands ont déjà visité le **château** et la **ville de Dinan**. Les plus petits le **château de Combourg**. D'autres sorties sur ce thème sont prévues tout au long de l'année : châteaux d'époque et lieux de contes et légendes. Nous remercions **la Mairie** et **l'association de parents d'élèves** grâce à qui tout cela est possible.



Nous avons la chance également de bénéficier cette année de **l'intervention d'une musicienne** de l'école de musique de Tinténac, **Fabienne**,

et d'une **intervenante en théâtre, Dorothée**, de l'association Lumières d'Ombres, avec qui nous préparons notre spectacle sur les légendes arthuriennes. La représentation aura lieu le **vendredi 1er mars** à la salle du Grand-Verger.



Parallèlement à ce grand thème de l'année, nous poursuivons avec plaisir **nos échanges** avec les associations et institutions de la commune : les anciens combattants pour les **commémorations du 11 novembre**, maison de retraite et village d'or pour des moments de partage. Nous remercions enfin les **bénévoles de la bibliothèque** qui nous accueillent tous les 15 jours pour développer chez chaque enfant le plaisir de la lecture.

Avec vous, nous voulons partager nos yeux d'enfants pour passer de très joyeuses fêtes de fin d'année. Toute l'école **Vincent Van Gogh** vous souhaite une très bonne année 2019.

L'école Publique Vincent Van Gogh
(Contact : Mme Poitou 02 99 48 16 94)

Les P'tits Bouts - Association de l'Ecole Publique Vincent Van Gogh



L'association des **P'tits bouts** de l'école publique a élu son bureau et accueilli ses nouveaux membres début octobre : bienvenue à **Alexia, Angélique** et **Nathalie**. Encore merci à Cindy Chenu, Sylvaine Duros et Virginie Lemazou pour leur implication toutes ces années durant.

Nous tenions également à remercier tous les enfants et parents qui ont participé à la **fête de l'école** au début de l'été. La journée a été un moment très agréable où petits et grands se sont amusés après le **spectacle orchestré** par les enseignantes. Balades à poneys, courses de tracteurs endiablés, traditionnels chamboule-tout et pêche à la ligne, mais aussi des animations pour tout âge comme le tir à la corde ou le concours de palets ont rythmé cette journée dans la bonne humeur.

Grâce à la bonne volonté de tous, l'association permet à l'équipe éducative de voir les choses en grand pour nos enfants.

Tout comme l'année dernière, cette fin d'année **a été riche en événements**. Nous avons organisé en novembre une **vente de chocolats** et la **traditionnelle braderie puériculture**. Les enfants ont chanté lors de la veillée du 16 décembre, et nous avons vendu leurs productions (sapins et bonhommes de neige) faites à la garderie autour d'un verre de vin chaud. Le Père Noël est venu distribuer ses bonhommes en chocolat à nos écoliers avant les vacances et a offert des cadeaux à chaque classe.

Le printemps nous apportera les promesses de **belles cultures** avec la **vente de plans bio** et la **consécration sur scène des talents théâtraux de nos p'tits bouts à la mi-mars**.

Nous tenterons de lancer **des actions écologiques** au mois d'avril et envi-

sageons cette année de rassembler parents et enfants autour d'**un repas champêtre en fin d'année**.

L'**association** tient à remercier le comité des fêtes, la municipalité, tous les parents qui nous aident et plus particulièrement l'équipe enseignante et les agents de la mairie qui s'impliquent dans la vie de nos enfants.

Les P'tits Bouts vous souhaitent de joyeuses fêtes et une belle année 2019 !



Les membres de l'association,
Alexia, Amandine, Angélique, Carole,
Emma, Emmanuelle, Eric, Jessica, Julien,
Lucie, Nathalie, Pauline et Vanessa.

USBM

Bienvenue à tous et à toutes !

Nous voici une fois de plus à l'aube d'une nouvelle année forte de son expérience et de son dynamisme. L'**USBM** poursuit les buts qui sont les siens depuis ses débuts : **offrir à chacun l'opportunité de pratiquer une activité sportive à moindre coût et transmettre des valeurs.** Pour ce faire, les membres des différentes sections n'ont pas manqué d'énergie et d'idées depuis un an déjà, départ de notre animateur sportif, Aurélien, pour trouver **des solutions** et continuer à accueillir les jeunes et moins jeunes. Même si la section tennis fait une pause cette année, plusieurs sections peuvent toujours compter sur l'accompagnement précieux du **conseil départemental** qui met à disposition des animateurs

sportifs. Ils sont présents lors des entraînements et manifestations pour former les jeunes et les bénévoles. C'est pourquoi il est indispensable de pouvoir également compter sur les bénévoles, parents, jeunes... car c'est la **pérennité** de l'USBM qui est en jeu et sans bénévoles, le conseil départemental ne peut pas intervenir. **UN GRAND MERCI** donc à tous

les bénévoles dirigeants et accompagnateurs. Merci également à nos partenaires pour leur contribution, à tous les adhérents et enfin à la Municipalité pour son soutien. Que 2019 comble les attentes de chacun et permette à chaque section de concrétiser ses projets.

La Présidente,
Annie COMMEREUC



Petit pot de remerciement pour Aurélien Nay, animateur sportif.

Section Basket-ball



Une nouvelle saison a commencé pour le club de basket de Bagger Morvan. Nous sommes de retour sur les terrains avec un effectif avoisinant une **soixantaine de licenciés** confondant U9, U11, U13, U15 Séniors féminines et Séniors masculins, ainsi que les bénévoles qui encadrent toutes ces équipes.

Comme chaque fin de saison depuis 2 ans, les portes ouvertes que nous proposons nous sont profitables en ce qui concerne la hausse de nos effectifs. Cette année encore, nous pouvons remercier **Fabien Bénicourt** qui encadre bénévolement nos jeunes toute la semaine : Nous comptons, également cette année, parmi nos entraîneurs **Manuel Dubreuil**, qui se charge d'entraîner les jeunes entre 11

Horaires :

Sections	Mardi	Mercredi	Vendredi
U9	17h00 - 18h30	15h30 - 17h00	
U11	17h00 - 18h30	15h30 - 17h00	
U13		17h00 - 18h45	17h00 - 18h45
U13		17h00 - 18h45	17h00 - 18h45
Séniors Masculins			18h45 - 20h15
Séniors Féminines			20h15 - 21h45

et 13 ans le vendredi soir de 17h30 à 18h45, et d'initier les bénévoles à la pratique des entraînements.

Les rencontres se déroulent le samedi après-midi pour nos jeunes licenciés et de 19h à 21h pour les séniors garçons et filles.

Le club de basket tient à remercier particulièrement tous les joueurs et bénévoles qui aident au bon fonctionnement de ces rencontres en s'investissant dans le coaching et l'arbitrage des matchs.

Le début de saison a commencé avec un tournoi familial qui s'est déroulé le Vendredi 2 Novembre.

Et la fin de notre saison de basket sera marquée par un **repas qui aura lieu le Samedi 6 Avril 2019**, nous comptons donc sur votre présence pour fêter la

fin d'une belle saison.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année.



Section Cyclos

L'année 2018 arrive à échéance. Nous l'avons commencée par une galette des rois le 20 janvier. Pour notre sortie familiale du 24 juin, après un parcours de 120kms nous avons rejoint le magnifique village breton de Rochefort en Terre ou nous étions attendus par nos épouses. La sortie pour 2019 est prévue en Normandie à L'ANGE MICHEL

Concernant les parcours préparés par Loïc et Remy, nous sommes sur des distances d'environ 85/90kms l'été et 65kms l'hiver.

Les personnes désirant rejoindre la section Cyclo sont les bienvenues.

Horaire d'hiver départ 9h00

Du dimanche 14 octobre 2018 au 7 avril 2019 inclus

Horaire d'été départ 8h30

Du dimanche 14 avril 2019 au 6 octobre 2019 inclus

Au nom de la section, les membres du bureau et moi-même vous souhaitons une bonne fin d'année 2018.

Le Président,
Philippe TEMPIER



Sortie familiale à Rochefort en terre !

Section Gym / Zumba

L'association sportive de la Zumba a rouvert ses portes le Mercredi 19 septembre, avec Anaïs Fougeray pour une nouvelle année rythmée avec le sourire et la bonne humeur.

Les cours sont tous les mercredis soirs, avec une séance :

. 19h00 à 20h15

Ces cours comprennent:

- . 2 chorégraphies d'échauffement
- . 4 chorégraphies de Zumba
- . 20 minutes de renforcement musculaires (abdos, fessiers, cuisses, etc...)

. Relaxation (étirements)

La cotisation est de 60 euros pour l'année par adhérents.

Nous offrons également à tous les membres ainsi qu'aux adhérents :

- Chocolats à Noël
- Galettes de rois
- Un pot pour le dernier cours

Les membres du bureau et moi-même, vous souhaitons une bonne et heureuse année.

La Présidente
Véronique LE BONNIEC



Union Pongiste Roz-Baguer



L'Union Pongiste Roz-Baguer (U.P.R.B.) enregistre de nouveau une stabilité de ses effectifs, avec fin 2017 un total de **47 licenciés**.

Cinq équipes seniors sont engagées en **championnat départemental**. Deux évoluent le samedi soir à Baguer-Morvan, trois le mardi soir à Roz-Landrieux. L'équipe fanion tentera en cette fin d'année de retrouver le plus au niveau départemental, la Pré-Régionale, sur une rencontre couperet face à Tremblay.

Trois séances d'entraînement sont proposées, dont une réservée aux jeunes compétiteurs, **encadrée par un entraîneur brevet d'état**

rémunéré par le club. La **19ème édition du tournoi annuel officiel aura lieu au printemps prochain**. Ce sera la première avec le label national, sur 16 tables, salle omnisports de Baguer-Morvan.

Contacts : Julien CARRE, co-président (jeunes) : 06.20.32.12.88
Yvon Deslandes, co-président (adultes et loisirs) : 07.86.02.24.86

Le Président,
Julien CARRE

Section Football

Rendez-vous au stade de Beaugard !!

La section Football maintien son dynamisme grâce à son équipe de bénévoles, au soutien financier des entreprises locales et à l'entretien du complexe sportif par la municipalité. Lors de notre assemblée générale de juin 2018, notre conseil d'administration est repassé à 21 membres au lieu de 18 auparavant. Nous remercions les nouveaux membres qui sont venus nous rejoindre : **Clément LEBLAY**, **Benoît LEBRET**, **Brice LECHARPENTIER** et **Lilian THEBAULT**. Pour la saison 2018/2019, nous avons un effectif de **120 licenciés**, dont **2 féminines Adèle HUET** et **Délia ROMÉ**, et 17 dirigeants. Les séniors sont répartis en 2 équipes : l'équipe A en D1 et l'équipe B restée en D3 grâce au maintien miraculeux lors de la dernière journée de championnat saison 2017/2018. Les entraînements ont lieu le mardi soir sous la responsabilité de Mickael BANCHE et le vendredi soir par Maxime LEBLAY. Une équipe de vétérans constituée de 22 joueurs et coachée par Jean Pascal BOURDAIS réalise toujours de belles performances.

Concernant le Groupement Jeunes du Pays de Dol et de la Baie, toujours co-présidé par Samuel GUYOT et Alain DANIEL, les effectifs restent stables et sont mieux répartis entre les 3 catégories. Nous avons **50 licenciés U15** (3 équipes), **50 licenciés U17** (3 équipes) et **20 joueurs U18** (1 équipe). Nous avons pris la décision de supprimer l'équipe U19.

Enfin, nos joueurs U6 à U11 sont encadrés par des bénévoles, principalement des parents, qui donnent

de leur temps le samedi et le mardi soir. Un éducateur sportif (Manu DUBREUIL) est mis à disposition par le Conseil Départemental pour former les encadrants bénévoles. Cet accompagnement a permis à 2 jeunes, Maho COMMEREUC et Jean LEMARIÉ, de suivre une formation CFF1 module U9 afin d'encadrer les jeunes lors des entraînements et plateaux. Ils sont présents tous les samedis matin auprès des U7 et U9. Comme eux, **n'hésitez pas à nous solliciter pour une formation d'encadrement d'équipes. Les frais financiers sont pris en charge par le Club.**

Cette saison, nous n'avons pas d'équipe U13 mais 2 équipes U11 avec 18 joueurs. Merci à eux d'être assidus aux entraînements le mardi soir. Les résultats sont positifs. Avec le soutien de Manu DUBREUIL, Gildas PILON et Jean-François BERTRAND complètent l'encadrement des séances d'entraînements du mardi soir. Pour le samedi, Lilian THÉBAULT

encadre l'équipe des 1ère années et Gildas PILON, l'équipe des 2ème années. En U9 l'équipe est sous la responsabilité de Pierre DOUABIN et les U7 de Maud MARTIN.

Quant à l'arbitrage, Lee ANDRÉ se sent un peu seul pour couvrir le club. Il attend donc **des volontaires pour le rejoindre**. Lee est prêt à apporter son soutien à la formation d'arbitre. Félicitations à **Lee qui termine une nouvelle fois meilleure arbitre de district en D1** lors de la saison 2017/2018.

La section Football de l'U.S. BAGUER MORVAN remercie ses dirigeants, ses bénévoles, ses spectateurs, ses partenaires financiers et la municipalité.

En cette fin d'année, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous adressons tous nos vœux pour l'année 2019.

Les Co-Présidents
Olivier BOURDAIS et Jean-Luc POTIN



U 11 2ème année



U 11 1ère année

Les responsables des équipes sont les suivants :

Sections	Responsables des équipes
U6 U7	Maud MARTIN, Ludovic GAUDAIRE
U8 U9	Pierre DOUABIN
U10 U11	Gildas PILON, Lilian THÉBAULT
U14 U15	Olivier BOURDAIS
U16 U17	Nicolas AUBERT, Vincent COMMEREUC, Éric MOUCHOUX
U18	Olivier BOURDAIS
Équipe A	Maxime LEBLAY, Pascal THÉBAULT
Équipe B	Hervé BERTRAND, Jean-Luc POTIN
Vétérans	Jean-Pascal BOURDAIS

Section Badminton

Comme chaque année, nous avons plaisir à accueillir petits et grands, toujours aussi nombreux, au sein de la section Badminton de l'USBM.

Convivialité, goût de l'effort, respect et échanges sont autant de valeurs qui caractérisent notre sport mais surtout notre club.

Si vous souhaitez « taper le volant »,

nous vous invitons à nous rejoindre

- Lundi et Jeudi de 19h à 21h **pour les adultes**
- Mardi de 19h à 20h30 **pour les enfants de 6 à 15 ans.**

Sportivement
Le Président,
Cédric BERTEL



Le lièvre et la Tortue

La section marche

L'année 2018 a commencé par la traditionnelle galette des Rois le 13 Janvier. Le 17 Mars, rendez-vous incontournable pour les amateurs de tête de veau au restaurant La Droguette.

Les 15 ans de notre association ont été fêtés le 2 Juin dans la salle du Grand Verger. Ce fut un moment très apprécié par tous les participants.

Du 1er au 8 Septembre, il y a eu un voyage en Ardèche où nous avons passé une semaine formidable dans une très bonne ambiance avec du beau temps et de très jolis paysages.

Le 19 Septembre, soirée moules toujours très appréciée.

Le 26 Septembre, une randonnée à la journée a eu lieu. L'année prochaine, nous reviendrons à une journée pique-nique sans doute en Juin.

Les randonnées du mercredi et du samedi ont repris début septembre et feront une pause pendant les fêtes de fin d'année.

Le président et les membres du bureau vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et une très bonne année 2019.

Le Président,
Bernard BANCHE

La Section coureur à pied « Les lièvres »

Cette année, notre course annuelle s'est déroulée le 13 mai dernier sous un beau soleil. 203 coureurs ont apprécié le parcours du 10km et 23 couples ont participé à la course en duo.

Le samedi 24 novembre, notre association, avec nos amis de courir à dol, s'est engagée auprès de la nouvelle association « un pied devant l'autre » pour organiser une nouvelle course

nature de 14km en équipe de 4, en contre la montre, à travers les chemins et les prairies de notre commune.

Nous remercions tous les participants et toutes les entreprises pour leur générosité et un grand merci pour tous les bénévoles, les agriculteurs qui nous ont autorisé le passage, le comité des fêtes, toutes les autres associations et la municipalité pour leur aide et leur soutien.

Il y a toujours nos **3 rendez-vous hebdomadaire** :

Le **mercredi** et **vendredi** de **19h**

à 20h. Je remercie Romuald pour l'encadrement des entrainements où chacun peut progresser à son rythme.

Le **dimanche** est réservé pour les sorties libres et les courses du challenge banque populaire grand ouest où notre coureur vétérinaire 4 (70ans) Serge Romé a terminé premier de sa catégorie. Un grand Bravo pour toi Serge !!

Pour 2019, notre course aura lieu le dimanche 12 mai et les coureurs pourront découvrir un nouveau parcours de 12 km en nature, suivi d'un 6km en course duo.

Comme chaque année, nous vous invitons à venir courir à nos côtés pour découvrir les plaisirs de la course à pied, n'hésitez pas et venez essayer ...

Toute l'équipe des lièvres vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2019.

Sportivement,
Thierry Martel



Le Club de l'Amitié

L'année 2018 a commencé avec l'Assemblée Générale le 11 Janvier. Eugène Vinouze a souhaité quitter le conseil d'administration. Nous le remercions pour les nombreuses années où il a mis beaucoup d'énergie au service du club. L'effectif des adhérents en début d'année était de 161 contre 175 en 2017. Malheureusement 6 de nos adhérents sont décédés



depuis le début de l'année. Comme les années précédentes au mois de Février, le Comité des Fêtes nous a offert le goûter qui est toujours un moment très apprécié.

Au mois de Juin, 20 personnes ont fait un voyage dans le Lubéron et en Septembre en Corse du Sud.

En juillet, le pique-nique dans la salle du Grand Verger a rassemblé un très grand nombre d'adhérents, le 8 Novembre repas de fin d'année auquel ont participé également Monsieur le Maire et quelques bénévoles du Comité des Fêtes.

En 2018, nous avons organisé 7 concours de belote et 3 concours de pétanque.

Pour 2019, **un voyage est prévu en Roumanie au mois de Mai 2019**

et à Chamonix en Juin.

Les cotisations pour 2019 seront prises au cours de la réunion du mois de Décembre. **L'assemblée générale de notre association aura lieu le jeudi 11 Janvier 2019**, nous souhaiterions voir le nombre d'adhérents augmenter, alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Nous remercions Monsieur le Maire et le conseil municipal pour la subvention qui nous est accordée.

Au nom du club, bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs voeux pour 2019.

Le Président,
Ernest PICHON

Le Comité des Fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est déroulée le **19 Janvier** 2018. Cette année, il y a eu du changement pour la Présidence du bureau.

M. Bernard Hamelin a laissé sa place de Président à M. Frédéric Lemarié et Bernard est devenu 2ème Vice-Président. Aucun changement pour les autres membres.

Comme tous les ans, le traditionnel couscous s'est déroulé le samedi **3 février** avec toujours autant de succès.

Le Comité des Fêtes a convié le Club de l'Amitié à un goûter le jeudi 8 février. Malgré la pluie.

Le carnaval a été un succès et sera reconduit en 2019.

Le **13 juillet** et ses jeux intervilles ainsi que le barbecue géant furent appréciés et notre feu d'artifice a



comme à son habitude tenu ses promesses.

Le 8 et 9 septembre s'est déroulée la fête communale :

Le Samedi 8 :

- Le concours de pétanque avec une bonne participation, un très bon niveau de compétition et dans la bonne humeur.

Le Dimanche 9 :

- Le concours de pêche. Petits et grands pêcheurs étaient très nombreux au rendez-vous.
- L'école de cyclisme avec 70 participants le matin puis l'après-midi la course du circuit du Berry, une belle course avec environ 60 participants.

Le **27 octobre**, nous avons organisé Halloween qui a réuni 40 enfants pour un défilé dans les lotissements suivi d'un goûter et d'une distribution de bonbons.

Cette année, samedi **1 décembre**, a eu lieu notre repas afin de remercier nos nombreux bénévoles qui nous permettent de réaliser toutes nos manifestations.

Le **9 décembre**, a eu lieu, à la Salle du Grand Verger l'arbre de Noël des enfants des écoles, spectacle réalisé

grâce à l'aide de parents.

Pour clôturer l'année, le Comité des Fêtes a offert des chocolats à tous les enfants des écoles.

Nous remercions Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal pour les subventions qui nous sont accordées.

Bonne fête de fin d'année et meilleurs voeux 2019.



Le Président Frédéric Lemarié
Et tous les membres.

Le centenaire de l'Armistice 1918 - 2018



100 ans après ! le souvenir



L'hommage du maire

Organisée conjointement par la municipalité et les Anciens Combattants, cette cérémonie a mobilisé plus de 300 Bagerrois.

Pour ce Centième anniversaire de l'Armistice de la guerre 14/18 c'est un hommage digne et marquant que les Bagerrois ont rendu aux enfants de Bager-Morvan morts au Champ d'Honneur pour défendre leur Pays.

Cette reconnaissance s'est traduite à la fin de la guerre par l'édification du Monument aux Morts en 1921.

Vous avez ci-contre la photo prise lors de son inauguration ;

Si vous reconnaissez un des membres présents sur cette photo n'hésitez à nous transmettre son nom.

UNC, AFN, OPEX, Soldats de France, Veuves A.C.

Dimanche 11 novembre a eu lieu la commémoration du centenaire, en présence des anciens combattants, de la municipalité, des enfants des deux écoles et de la population venue nombreuses ce jour. C'est en cortège partant de la Mairie que nous nous sommes rendus au Monument aux Morts.

Suite aux sonneries officielles dépôt de gerbe par deux jeunes **Mattéo** et **Killian**, ensuite dépôts de bleuets et de coquelicots par les enfants des deux écoles. Une lettre de soldat de la famille **Favron** a été lue par **Lysandre**, lectures des messages par le président des combattants et de M. le Maire, appel des Morts par année et dépôts de cinq roses :

1914 Killian et Manon, 1915 Matthieu et Jade, 1916 Anna et Marie Houen, 1917 Lillian et Lony, 1918 Mélanie et Louane, suite à la minute de silence les enfants ont chanté la Marseillaise. La cérémonie s'est terminée comme en 1918 par la sonnerie des cloches à toute volée. Rendez-vous ensuite au cimetière au carré militaire où a été déposée une gerbe. Moment de recueillement et à nouveau chant de la Marseillaise.

La population fut invitée à la salle du Grand Verger par M. le Maire à venir voir une exposition préparée et présentée par les anciens combattants. La cérémonie s'est terminée par le vin d'honneur offert par la municipalité.

Un repas a été servi ensuite aux adhérents et aux personnes qui se sont jointes à eux. **A l'assemblée générale** Robert Martin (S de F) rentre au conseil d'administration et devient porte-drapeau en remplacement de **Claude Chauvière** qui après plus de

quarante ans de présence cède sa place. Nous disons un grand merci à Claude pour sa disponibilité.

Nécrologie : le 19 mai dernier nous quittait **Alphonse Chauvaux**, pendant vingt ans il a été membre du conseil d'administration nous lui disons un grand merci. A son épouse et ses enfants au nom du bureau et des adhérents nous renouvelons nos sincères condoléances.

Les Manifestations en 2018 : Concours de belote, pique-nique, cérémonies patriotiques le 8 mai, et le 11 Novembre hommage national pour tous les Morts pour la France 14/18 et A.F.N.

Nous terminons en remerciant M. le Maire pour l'aide apportée pour le centenaire, et la Municipalité pour la subvention qui nous est attribuée.

Le bureau se joint à moi et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et meilleurs vœux pour 2019.

Manifestations 2019
Assemblée générale samedi 26 janvier
Concours de belote mardi 12 mars
Concours de belote mardi 02 avril
Cérémonie de la victoire 1945 et Indochine mercredi 8 mai
Pique-nique samedi 22 juin
Cérémonie nationale en hommage pour tous les morts pour la France le 11 novembre 2019

Le Président,
Joseph ETIENNE

Médailleurs Militaires



La Médaille Militaire a été créée le 22 janvier 1852 par le Prince Louis Napoléon Bonaparte, Napoléon III.

2018 : année mémorielle, en particulier le 11 novembre 2018, date commémorative universelle :

De tout coeur, avec nos vœux les plus respectueux, nous vous souhaitons un joyeux Noël,

et nous vous présentons à chacun et chacune nos vœux de bonne et heureuse année 2019.

Photo prise à Bécherel (I&V) le 26 mai 2018, journée cohésion et d'entraide de l'union départementale des sections locales de la Médaille Militaire à l'attention de nos blessés de la défense et de nos pupilles.

Le Président Départemental
Guy Leray



Arts et Cultures

LES ATELIERS CONTINUENT AVEC BEAUCOUP DE SUCCÈS

- **Travaux d'aiguille** : lundi de 14 h à 17 h sous la responsabilité de Marie-France aidée de Marie-Paule (tél 06 21 75 95 19)

- **Cuisine** : (responsable Lydia 06 73 88 78 53) Salle du Grand Verger le lundi à 18h00 les 4 février (galettes et crêpes), 11 mars, 13 mai, 10 juin et pour l'A.G. le 24 juin.

- **Informatique** : chaque vendredi matin *sauf vacances scolaires* sous la responsabilité de Marina (tél 06 43 29 22 32)

- 1er groupe de 9h15 à 10h20

- 2ème groupe de 10h30 à 11h35

Les spectacles choisis sont de grande qualité.

Début décembre : « **Moissons de Feu** » pièce jouée magnifiquement par la troupe de théâtre de Baguer qui relate des faits réels de la guerre 14-18 (à partir de lettres retrouvées dans la famille Favron). Des résidents de la maison de retraite sont venus (gratuitement) et ont été très intéressés. Ensuite « **Tradior** » avec Marie-Bridgette dite « la Boudette » et Jean-Luc dit « Thiophile ». Ce théâtre en gallo rencontre toujours beaucoup de

succès même auprès des jeunes qui ont parfois des difficultés à tout comprendreIl faut dire que nos 2 acteurs sont excellents.

Le **dimanche 20 janvier** 2019 à 15h, ce sera un spectacle familial joué par l'excellente troupe de « **Happy Culture** » (les enfants des 2 écoles vont être invités gratuitement).

Le **dimanche 17 mars** 2019 à 15h, spectacle musical et burlesque par « **les chaos du chœur** » qui sont déjà venus et ont enchanté le public.

Le week-end du **30 et 31 mars** à 20h le samedi et 15h le dimanche

« **Destin** » par la troupe de la Baie.

Le week-end du **27 et 28 avril** à 20 h le samedi et 15h le dimanche « **Chiant qui comme Ulysse....** », par la troupe du 36 de Saint-Malo. Cette comédie tout public clôt notre saison 2018 - 2019 excellente en qualité : venez nombreux encourager les acteurs et vous distraire.

Meilleurs Voeux à toutes et à tous dans la distraction et la bonne humeur

Le Président, Joseph GARDAN et les membres du bureau sur la photo (manque Marie-Paule)



Bayé Danses Trad

Novembre 2006, création de l'atelier danses bretonnes au sein de l'association Arts et Culture de Baguer-Morvan.



1er bal folk des enfants

Août 2018, création de l'association Bayé Danses Trad'. Entre ces deux périodes, plus de **75 adhérents** ont participé à l'activité danses trad' et Folk. Chacun et chacune ont ainsi

contribué à maintenir et promouvoir le patrimoine culturel immatériel de Haute et Basse Bretagne. Objectif premier de l'association Bayé Danses Trad' qui conserve le fonctionnement des ateliers et les animations déjà en place. Le bureau est composé de Dominique Lévêque, présidente ; Jean-Yves Flaux, vice-président ; Henri Renault, trésorier ; Laurent Houget, trésorier adjoint ; Martine Goulet, secrétaire ; Chantal Glénot, secrétaire adjointe. Ils ont fait leur première rentrée en accueillant une quarantaine d'adhérents en septembre. Merci à l'association Arts et Cultures et à la municipalité pour leur soutien.

Bal folk des enfants, samedi 19 janvier, salle des loisirs, tarif unique 3€

Fest Noz, samedi 16 mars, salle du Grand Verger, tarif 7 €

Saint Yves, en mai, animation

maison de retraite St Thomas de Villeneuve.

Atelier apprentissage aux pas et entraînement aux danses, **2e et 4e mardi**, de **20 h 30 à 22 h 30**, salle du Grand Verger ; ouvert aux débutants et initiés. Adhésion annuelle, 55 € ; renseignement : 06 67 08 84 20



La Présidente, Dominique LEVEQUE

« Un pied devant l'autre »

« **Un pied devant l'autre** » nouvelle association pour vaincre la maladie de CHARCOT (SLA) une maladie orpheline que touche le système nerveux où il n'y a pas de traitement pour guérir cette maladie. Depuis décembre 2012, le lièvre et la tortue et les bénévoles du comité des fêtes organisent une marche et course le dernier dimanche matin de novembre pour récolter des dons reversés à l'ICM situé à l'hôpital de PARIS qui œuvre pour trouver un traitement pour guérir cette maladie. Cette année, nous avons créé notre association à Baguer-Morvan « un pied devant l'autre ».

Nous avons déroulé cette manifestation sur le week end du 24 et 25 novembre 2018, le samedi après midi un trail de 14km, le samedi soir un repas à la salle du grand verger, maintenu la marche et la course le dimanche matin. Le montant des dons sera communiqué début janvier et la somme sera reversée intégralement à

l'ICM en main propre. Le week end a été une très belle réussite, beaucoup de solidarité et de bonne humeur.

Merci à tous les bénévoles.

Nous renouvelerons l'année prochaine le **23 et 24 novembre 2019**.

Nous vous donnons rendez-vous.
Merci.

Présidente AUBRY Martine,
Trésorier VIGNAU Stéphane,
Secrétaire HESRY Stéphane



Bibliothèque

Pour la dernière année, les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent au 1er étage de la Mairie le **mercredi** et le **samedi de 10h à 12h**. Les prêts sont gratuits. Nous actualisons les livres 2 fois par an en tenant compte des nouveautés, des prix littéraires et de vos souhaits.

Depuis la rentrée de septembre, les

élèves et leurs enseignants sont accueillis le vendredi après-midi tous les 15 jours. Nous essayons de les accompagner en leur fournissant des livres et des documentaires en lien avec les thèmes choisis en début d'année scolaire.

Tous ces livres mis à la disposition des lecteurs sont acquis grâce à la subvention allouée par la

municipalité et grâce aux échanges, via la navette bimensuelle, avec la Médiathèque d'Ille et vilaine.

La mise en réseau progressive des 12 bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel et la construction de la nouvelle bibliothèque de Baguer Morvan vont amener des changements d'organisation et de fonctionnement. Ils vont permettre entre autres, d'élargir le choix des documents qui vous seront proposés et de vous accueillir dans un espace plus convivial.

Pendant les **vacances de Noël**, la bibliothèque sera fermée les mercredis 26 décembre et 2 janvier ainsi que le samedi 29 décembre.

Réouverture : samedi 5 janvier de 10h à 11 h (avant la cérémonie des vœux)

Toute l'équipe de bénévoles vous souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2019 !

Les bénévoles de la Bibliothèque

Musée de la Paysannerie

L'association du Musée de la Paysannerie aura pour le moins, battu un **record d'investissement en 2018**, conjointement avec l'exploitant agricole en place, **Mikaël ROME**, partagent de concert un même espace, ne serait-ce que pour les animaux.

En plus de l'aménagement de nouveaux WC pour tous publics, un lieu privé dit de gardiennage, pour **Chantal Cousinard**, qui a parfaitement assumé, comme **bénévole résidente**, l'accueil du public et la bolée de cidre offerte : moment privilégié de partage, et qui est **la marque spécifique de la maison**.

Un projet d'**agrandissement** de hangar pour le gros matériel, a fait avec succès l'objet d'un permis de construire, cette extension sera opérationnelle pour 2019, elle permettra d'abriter plus de matériel et donner plus de visibilité dans la collection.

La **signalisation a été refaite** pour rejoindre convenablement le MUSEE : coût important supporté par nos soins, et sous la responsabilité du « **GIT** » pour l'encadrement de la pause. Cette signalétique évoluée, oblige, l'ouverture au moins six mois pour le public.

L'année 2018, perturbée par une chaleur inattendue, les vacanciers, se ruent vers la plage : progressivement une fréquentation plus normale s'est mise **en place, avec une dominante de familles, ou grands-parents avec petits-enfants ; des scolaires**

plus nombreux en fin de saison avec la reprise des cours en septembre.

La plus grande satisfaction est donc ce **partage** avec un public acquis à notre démarche, et dans l'esprit même du MUSEE de la Paysannerie dès la création : une collection unique, créée par des **PAYSANS**, avec un **REGARD** de paysans. Belle aventure poursuivie par l'association, dans un cadre de verdure, et un lieu de rencontre agrémenté par la présence d'animaux de la ferme.

Nous **retracerons un jour tout ce chemin** que beaucoup sûrement ont oublié : ne serait-ce que les immenses fêtes du blé noir, et du cidre, associées aux battages : (25) : mais dont l'énergie déployée et le nombre impressionnant de bénévoles à mobiliser, dépassent nos capacités actuelles.

2019 devrait donc **poursuivre son**

chemin, avec **Chantal Cousinard** hôtesse d'accueil pour sa deuxième saison. Grand Merci à tous nos bénévoles qui, comme cette année écoulée seront encore sollicités pour de nombreuses tâches, mais aussi de convivialité partagée dans la joie et la bonne humeur.

La subvention dotation annuelle par la **mairie de Baguer Morvan**, même minime, nous fait chaud au cœur, et toute l'équipe se joint à moi pour remercier la municipalité de cette attention particulière.

**MUSEE ouvert de MAI à OCT.
compris : 10h-19h, non-stop
contact : 06 33 43 33 87**

Au plaisir de vous retrouver, au lieu-dit cours-paris, autour de la Bolée de cidre en 2019.

Le Président,
Xavier ROME.



Notre Dame des Landes

Comme tous les ans, la journée de **pèlerinage à Notre-Dame-des-Landes** s'est déroulée le dernier week-end d'août. Ce **26 août 2018**, une centaine de personnes était présente pour la célébration du matin et environ quatre-vingt personnes pour le chapelet de l'après-midi, temps forts célébrés par **l'abbé Simon**. La journée s'est bien passée, au sec et à l'abri du vent dans la cathédrale de verdure toujours très bien fleurie. Le rendez-vous est d'ors et déjà donné

pour l'année prochaine, **dernier dimanche d'août**, en espérant une aussi grande participation active des jeunes de notre paroisse à l'office.

Le comité Notre-Dame-des-Landes



Amicale Palétiste

L'Amicale Paletiste a été **créée en 1970** grâce à 8 passionnés de palets : Mrs Godment Ernest, Biche Charles, Quémerais Emile, Morel François, Costard François, Folligné Roger, Hamon Joseph et moi-même.

Les premiers concours de palets ont été organisés dans la cour de Monsieur Rouxel à l'époque en quadrette. Nous avons fait connaître l'association en participant à des concours et notamment en participant à la **Coupe de France** sur les Lices

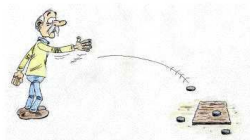
à Rennes (meilleur résultat 19ème sur 110 équipes). Nos concours se sont développés par la suite, ayant jusqu'à plus de **70 équipes participantes** du département et des départements voisins.

Grâce à une **bonne gestion financière** de notre association tenue par les trésoriers **M. Quémerais Emile** et depuis 15 ans **M. Quévert Roland**, nous pouvons offrir chaque année des cadeaux aux personnes âgées de + 70 ans. Cette année **250 cadeaux**

de Noël seront distribués.

Aujourd'hui, l'équipe en place souhaite arrêter et **passer la main**. Une assemblée générale sera prévue courant **février 2019** (la date sera communiquée par la presse locale), en espérant qu'une nouvelle équipe se mettra en place pour faire **perdurer l'association**, c'est notre souhait. Tous les membres de l'association vous souhaitent JOIE, BONHEUR et SANTE pour 2019.

Le Président
Eugène VINOUBE



ACCA

Pour nous chasseurs, l'année cynégétique **commence le 1er juillet jusqu'au 30 Juin** et pour le gros gibier (sanglier, renard en plan de chasse) commence la saison au **15 Août**.

La chasse du petit gibier quant à elle débute en général le **troisième dimanche de septembre et ce termine le 28 Février**.

Nous avons cette année **des nouveaux jeunes chasseurs** qui ont comme chaque année la carte gratuite pour la première année afin de motiver les jeunes à s'initier à ce loisir qui voit

une baisse nationale du nombre de chasseurs.

Cette année nous avons décidé de ne pas faire de ball trap et avons donc **organisé un loto** qui s'est déroulé le **27 Octobre à la salle des Sports**. Nous tenons à remercier la municipalité pour le prêt de la salle où l'on a pu réaliser une manifestation qui nous a bien satisfaits pour une première et nous envisageons de la reproduire l'an prochain. Je tiens à remercier **tous les bénévoles** qui ont participé à ce bon déroulement (hommes, femmes et enfants). Je voulais comme chaque

année, remercier tous les chasseurs pour **leur bonne conduite** sur le territoire ainsi qu'à leurs **participations aux battues** où l'on ressent une menace sur la surpopulation des sangliers qui nous cause quelques soucis au niveau des cultures du monde agricole que nous soutenons. Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons de bonne fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

Le Président
Guillaume ROME

ADMR

L'association locale ADMR intervient auprès de tout public sur le secteur de Dol et environs auprès des familles – seniors – population en situation de handicap....

L'association propose dans le cadre de l'**AIDE à DOMICILE** (compétence sociale) :

- **Aide à la personne** : aide au lever, coucher, toilette, repas, aux courses....
- **Entretien** de l'habitation, du linge
- **Télé-assistance**
- **Accompagnement** dans les activités sociales
- **Aide aux familles** (garde d'enfants à domicile, soutien...)

L'ADMR est conventionnée par le Conseil Départemental (APA, PCH),

caisses de retraite, mutuelles, assurances, allocations familiales pour ce qui est des aides financières.

L'association propose également un **SSIAD** (service de soins infirmiers) dénommé **SMAD** (compétence soignante). Les aides-soignantes, coordonnées par une infirmière, dispensent à domicile des soins de nursing (hygiène, surveillance et observation, prévention, suivi relationnel) :

- **Accès au service** sur prescription médicale
- **42 lits agréés** et autorisés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour les + de 60 ans et 6 places pour adultes – 60 ans (18-59) en situation de handicap ou atteints de pathologies chroniques invalidantes.



L'ADMR : des professionnels compétents et qualifiés et des bénévoles à votre écoute.

Association locale ADMR Pays de Dol
16 Rue Pierre Sémard 35120 Dol de Bretagne

Accueil du public : 9h/12h et 14h/18h
SAAD : Service Aide à Domicile : 02 99 80 92 74
SSIAD - SMAD : Service de Maintien à Domicile : 02 99 80 98 09

Informations Communauté de Communes

Accueil Loisirs

L'accueil de loisirs de Baguer Morvan est une structure de **loisirs éducatifs** pour les enfants et les jeunes, fonctionnant durant les petites et grandes vacances scolaires sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel.

En fonction de l'équipe d'animation et des thèmes retenus, les enfants peuvent profiter de **différentes activités** : activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques et techniques, etc...

Cette année, l'accueil loisirs a permis à **122 enfants de Baguer-Morvan** et des environs de se divertir, s'amuser, profiter, se détendre... **De nombreuses sorties** ont été organisées : comme Royal Kids, l'Ange-Michel, Alligator Bay, Plage à Dinard,

Learn 'O à Cherruex, Patinoire, Bowling ou encore la Piscine à Dol de Bretagne. Des **échanges intergénérationnels** ont été également menés avec la Maison de Retraite de Baguer Morvan en proposant des ateliers jeux de société entre les enfants et les résidents.

Aurélien et son équipe vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année ! Nous vous attendons dès les vacances d'Hiver 2019 pour accueillir les familles et les enfants qui souhaitent bénéficier de ce service récréatif et éducatif qu'est l'Accueil Loisirs de Baguer Morvan.



Adresse : 11 bis, rue du Général de Gaulle, 35120 Baguer Morvan

Ouverture : Vacances d'Automne, d'Hiver, de Pâques, d'été (fermeture 2 semaines en août)

Horaires de fonctionnement : 7h30-18h30

Mail : acmbm@ccdol-baiemsm.bzh

Téléphone : 09 72 97 20 69

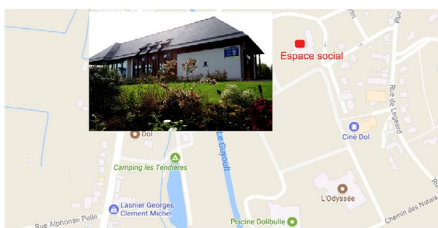


PAE Secteur Ouest

Point Accueil Emploi
Espace social 1 rue des Tendières 35120 Dol-de-Bretagne 02 99 80 93 12 - karine.lebret@ccdol-baiemsm.bzh

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et sur rendez-vous le mercredi et les après-midi de 13h30 à 17h

L'espace informatique est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi



PAE Secteur Est

Point Accueil Emploi
Maison du Développement 2 rue de Villebermont 35610 Pleine-Fougères 02 99 48 58 19

deborah.couzig@ccdol-baiemsm.bzh
Ouvert sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h - Le mardi sur rendez-vous de 9h à 11h. Fermé le mercredi.

L'espace informatique est ouvert :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h30

- le mercredi et jeudi 13h30 à 17h



Dispositif Garantie Jeunes

Le dispositif a été lancé par la Mission Locale, sur le territoire de la Communauté de communes le 9 avril 2018. **9 jeunes bénéficient** cette année du dispositif. Ils ont suivi un accompagnement collectif pendant 4 semaines et sont actuellement suivis de manière individuelle jusqu'en avril 2019.

Cet **accompagnement intensif et renforcé** a pour objectif de **favoriser la multiplication** de mises en situations professionnelles (stages, emplois). Assorti d'une aide financière de 480€/ mois, il s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans sous condition de ressources financières et n'étant pas en emploi, formation ou scolarité.

Pass Déchetterie

A compter du **2 janvier 2019**, l'accès aux déchetteries de Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères se fera par **carte d'accès**.

Les premières cartes vont être envoyées par voie postale à partir du 5 décembre 2018.

Chaque foyer disposera d'une carte personnelle lui permettant d'ouvrir la barrière à l'entrée du site et d'accéder au quai de déchargement sans limitation du nombre de passage. L'objectif est d'offrir à chaque usager un accueil **optimal et sécurisé**.

Particuliers ou professionnels, vous pouvez encore commander votre carte auprès des services de la Communauté de communes.

Dolibulle

Le centre aquatique Dolibulle vous accueille tout au long de l'année sur Dol de Bretagne du **Lundi au Dimanche**.

Venez profiter en famille ou entre amis des bassins ludiques et du toboggan, éveiller la curiosité des plus jeunes dans la patageoire

où vous ressourcer à l'espace balnéo. Dolibulle vous propose tout un panel d'activités.

Pour adultes : Aquaphobie, Circuit training, Aquastep, Aquagym, Nage loisir, Renforcement, Perfectionnement

Pour enfants : Bébé à l'eau, Préapprentissage GSM-CP, Apprentissage, Renforcement, Perfectionnement, Nat'ado

Mais aussi : des séances d'Aquabike en vidéo ou encadrées, des Activités prénatales et postnatales supervisées par **2 sages-femmes le Vendredi de 10h10 à 11h15 (sauf vacances scolaires)**

Dolibulle, rue de l'Abbaye - BP 13

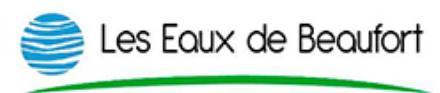
35120 Dol de Bretagne

02.99.80.71.75

piscine-dolibulle@orange.fr

www.piscine-dolibulle.com

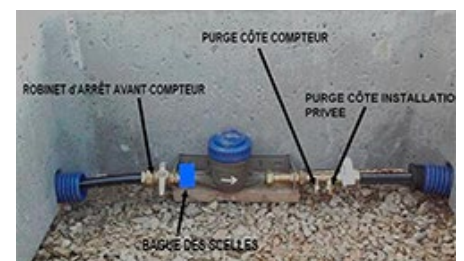
Syndicat des Eaux de Beaufort



Les Eaux de Beaufort vous informent :

Un geste pour préserver l'environnement et réduire votre facture d'eau potable

Vous partez de chez vous plusieurs jours ? Attention aux fuites d'eau, pensez à fermer le robinet avant compteur avant de quitter votre domicile.



Mairie : Horaires d'ouverture du secrétariat au public

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h15	Fermé
Mardi	8h30 - 12h15	14h00 - 17h00
Mercredi	8h30 - 12h15	Fermé
Jeudi	8h30 - 12h15	Fermé
Vendredi	8h30 - 12h15	14h00 - 17h00
Samedi	9h00 - 12h15	Fermé
Du 26 décembre au 04 janvier	8h30 - 12h15 Fermeture exceptionnelle les lundis 24 décembre et 31 décembre 2018	
Vacances scolaires	8h30 - 12h15	
Juillet/Août	8h30 à 12h15 sauf samedi	

Mail de la mairie : mairie.baguermorvan@wanadoo.fr

Permanences du CCAS

Tous les mardis et jeudis de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous, Madame ALLIO assure les permanences du CCAS au 1 bis rue du Commandant Lecossois, à côté de la mairie. Tél 02 99 89 25 88
ccas.bm@orange.fr

Horaires de la Bibliothèque

Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00
Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Correspondant Ouest France

Nous n'avons plus actuellement de correspondant pour Ouest-France. Pour une réunion, un spectacle, une manifestation à annoncer, saisissez votre info sur internet : www.infocale.fr

Cérémonie des Vœux et des Nouveaux Habitants

Le 05 Janvier 2019 à 11 h00 à la Salle du Grand Verger

Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Dol-de-Bretagne

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h15	13h30 - 16h00
Mardi	8h30 - 12h15	13h30 - 16h00
Jeudi	8h30 - 12h15	13h30 - 16h00

Déchetterie du Pays de Dol

La Janaie, route de Pontorson

Attention à compter du 1er janvier il faudra vous munir de la carte d'accès gratuite pour accéder à la déchèterie.

Voir information Communauté de Communes page 33.

Service gratuit d'aide sur place par les employés.

Horaires d'ouverture aux particuliers

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h - 17h (18h en été)
Mardi	Fermé	14h - 17h (18h en été)
Mercredi	9h00 - 12h00	14h - 17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14h - 17h (18h en été)
Samedi	9h00 - 12h00	14h - 17h (18h en été)
Dimanche	Fermé	Fermé

Professionnels

Mardi	09 h à 12 h
Vendredi	09 h à 12 h

Les ordures ménagères sont ramassées le lundi matin dans le bourg et le jeudi en campagne (conteneurs). La collecte du tri sélectif s'effectue le jeudi sur toute la commune.

TARIFS LOCATION SALLES 2019



SALLE DE LOISIRS

GRATUIT pour toutes les associations de la communes (sauf chauffage)

	COMMUNE	HORS COMMUNE
CAUTION	150.00 €	200.00 €
WEEK END	210.00 €	330.00 €
Vin d'honneur-réunion	55.00 €	80.00 €
Belote-théâtre-thé dansant	90.00 €	130.00 €
Forfait consommable du 01/10 au 30/04	45.00 €	65.00 €

Il est décidé de ne plus louer de vaisselle dans cette salle.



SALLE DU GRAND VERGER

GRATUIT y compris le chauffage pour les 2 Arbres de Noël (CDF et MSTV) et les Classes, GRATUIT sans le chauffage pour le CDF (goûter offert au Club de l'Amitié) GRATUIT pour chaque école 1 fois par an.

	COMMUNE	HORS COMMUNE
CAUTION	300.00 €	400.00 €
LOCATION WEEK END ET JOURS FERIES du vendredi 14 h au dimanche 19 h + veille et jours fériés		
Avec cuisine	485.00 €	765.00 €
LOCATION SEMAINE HORS MARIAGE DU LUNDI AU JEUDI		
Repas	115.00 €	280.00 €
Réunion	65.00 €	170.00 €
Concours de belote du lundi au jeudi	95.00 € chauffage compris	

ASSOCIATIONS DE BAGUER MORVAN	
1ère location	110.00 €
2ème location	165.00 €
3ème location	220.00 €
Locations suivantes	350.00 €

CHAUFFAGE DU 01/10 AU 30/04	
pour un week end	125.00 €
pour une journée ou une soirée	65.00 €

VAISSELLE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations de Baguer-Morvan	Gratuit	
les 50 couverts	30.00 €	40.00 €

VAISSELLE CASSEE OU EGARÉE	COMMUNE	HORS COMMUNE
L'assiette	4.50 €	
L'assiette à pizza	6.00 €	
Tasse, verre, couvert	2.50 €	

Mise en place depuis le 1er janvier 2017, d'un dispositif permettant de couper l'alimentation électrique sur la scène de chaque salle à partir de 3 heures du matin, afin de faire respecter l'arrêt des sonorisations à partir de cette heure.

Verbalisation des dépôts sauvages de déchets

Nous constatons des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toutes natures portant **atteinte à la salubrité** et à l'environnement. Désormais, les responsables de dépôts sauvages et des déchets se verront verbaliser d'**un montant de 75€**.

Les cartes nationales d'identité

La commune de Bagger-Morvan ne peut plus recevoir les demandes de cartes nationales d'identité (sur décision gouvernementale). La démarche se fait dorénavant auprès des mairies dotées de stations biométriques. Les mairies les plus proches sont Dol-de-Bretagne, Combourg et Saint-Malo. Il faut contacter la mairie de vos souhaits afin de fixer un rendez-vous et vous présentez ensuite en ayant rempli une pré-demande en ligne sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr

Camion poids lourd



Pour rappel, **une plateforme est installée** dans la Zone Artisanale La Roche Blanche, pour que les camions Poids Lourds puissent se stationner le weekend end en toute sécurité, ceci afin de ne pas utiliser les places de stationnement sur les parkings de la commune.

N'hésitez pas à appeler en mairie pour tout questionnement à ce sujet.

Recensement militaire

Les jeunes (garçons et filles) sont tenus de se **faire recenser** en mairie entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche **obligatoire** et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Vous pouvez vous déplacer en mairie ou faire la démarche par internet. Pour ce faire il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille.

Entretien des pieds de façade et des trottoirs enherbés

Ne pouvant plus utiliser de produits phytosanitaires, les employés municipaux **assurent l'entretien** des trottoirs et pieds de caniveaux enherbés mais ce sont aux propriétaires d'entretenir les pieds de façade et les murs de clôture.

Divagation de chiens ou chats

Nous vous rappelons que les chiens ou chats en divagation seront ramassés par la fourrière animale « Chenil Service ». Les propriétaires des animaux devront s'acquitter d'un forfait fourrière de 91 € pour récupérer leur animal, et de 161.50 € si l'animal n'est ni tatoué, ni pucé.

Assistante maternelle

La liste est **disponible à la mairie** ou sur www.assistantsmaternels35.fr

Balayage des rues du bourg et des lotissements

Une entreprise de balayage de caniveaux intervient depuis 2 ans sur la Commune, il y a environ 6 passages dans l'année. Les employés communaux coupent l'herbe sur les trottoirs et dans les caniveaux quelques jours avant le passage de la balayeuse. L'herbe est volontairement laissée dans les caniveaux en attendant le passage de la machine.



Déjections canines - Utilisez les sacs à dog mis à votre disposition !

Des distributeurs de « **sac à dog** » sont mis à votre disposition dans différents endroits de la commune, vous en trouverez au terrain des sports, au Chemin du Héron, à la mairie, rue d'halouze et au cimetière. Ayez **le bon réflexe**, c'est votre devoir de maître.



Cartouches d'encre imprimante et photocopieur usagées

la Mairie **récupère les cartouches** d'encre d'imprimante et de photocopieur. Vous pouvez également venir **déposer vos piles usagées**.

Objets trouvés

Nous récupérerons régulièrement en mairie, les **objets retrouvés** sur la commune (bijoux, clés, vêtements, lunettes, gants...) N'hésitez pas à venir nous consulter.

Cimetière et cinéraire sur la commune



Tarifs des concessions		
Concession simple de 2m ²	30 ans 200 €	50 ans 350 €
Columbarium case 4 urnes + plaque de marbre	30 ans 800 €	50 ans 1050 €
Caves urnes case 4 urnes + plaque de marbre	30 ans 800 €	50 ans 1050 €
Dispersion des cendres	100 €	

Affichage pour les manifestations

La ville de Dol-de-Bretagne a mis en place un Règlement Local de Publicité, ce règlement **INTERDIT** d'afficher sur Dol des panneaux annonceur d'évènements festifs ou autre. Le **non-respect** de ce règlement entraîne une verbalisation de **68 euros** par panneau pour les associations.





L'Atelier Photo - Dol de Bretagne

BAGUER-MORVAN - LE 4 NOVEMBRE 2018

CLASSE 8